

Article de *Juristat*

Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010

par Shannon Brennan et Mia Dauvergne

Diffusé le 21 juillet 2011



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2011

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division de la gestion de l'information, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juillet 2011

N° 85-002-X

ISSN 1205-8882

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^S valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^P provisoire
- ^r révisé
- ^x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- ^F trop peu fiable pour être publié

Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010: faits saillants

- Les crimes déclarés par la police au Canada étaient toujours à la baisse en 2010. Le volume et la gravité de la criminalité ont tous les deux affiché un recul par rapport à l'année précédente, soit de 5 % et de 6 % respectivement.
- En 2010, on a dénombré environ 77 000 crimes déclarés par la police de moins qu'en 2009. Des baisses observées pour divers crimes contre les biens, notamment les vols de moins de 5 000 \$, les méfaits, les vols de véhicules à moteur et les introductions par effraction, étaient à l'origine de la plus grande partie de cette diminution. La police a également déclaré des reculs au chapitre des homicides, des tentatives de meurtre, des vols qualifiés et des voies de fait.
- En 2010, le taux de criminalité — qui représente le volume de crimes déclarés par la police — s'est établi à son point le plus bas depuis le début des années 1970. L'Indice de gravité de la criminalité, qui sert à mesurer la gravité des crimes, a diminué pour s'établir à son point le plus faible depuis 1998, première année pour laquelle on a calculé cet Indice.
- La gravité de la criminalité a fléchi ou est demeurée stable dans tout le pays en 2010, sauf à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. L'Alberta et la Colombie-Britannique ont affiché les plus fortes baisses, soit de 8 % et de 7 % respectivement.
- La plupart des régions métropolitaines de recensement du Canada, y compris les 10 plus grandes, ont enregistré une diminution de la gravité des crimes. Malgré un recul de 8 %, Regina affichait toujours l'Indice le plus élevé au pays, suivie des autres villes de l'Ouest que constituent Saskatoon et Winnipeg.
- L'Indice de gravité des crimes violents au Canada a fléchi de 6 %, cette diminution étant la quatrième annuelle consécutive et la plus importante depuis plus de 10 ans. Le recul du taux de crimes violents a été moins marqué, soit de 3 %.
- Le nombre d'homicides s'étant élevé à 554 en 2010, le taux d'homicides s'est replié de 10 % et s'est fixé à son point le plus bas depuis le milieu des années 1960. Le taux de tentatives de meurtre a également diminué (-14 %) pour s'établir à son point le plus bas depuis 1977.
- Après avoir affiché une hausse pendant trois années consécutives, le taux de conduite avec facultés affaiblies a reculé de 6 % en 2010. Le taux de conduite avec facultés affaiblies a suivi une tendance générale à la baisse depuis le sommet atteint en 1981.
- Contrairement à la plupart des types de crimes, des hausses ont été observées pour ce qui est des taux d'infractions de pornographie juvénile (+36 %), d'infractions relatives aux armes à feu (+11 %), de harcèlement criminel (+5 %) et d'agressions sexuelles (+5 %).
- Les infractions relatives aux drogues ont également augmenté en 2010 (+10 %), surtout en raison du plus grand nombre d'infractions liées au cannabis. Avec cette augmentation globale, la tendance à la hausse qui s'est amorcée au début des années 1990 s'est maintenue.
- Le taux de criminalité chez les jeunes et la gravité des crimes commis par des jeunes ont tous deux diminué en 2010, soit de 7 % et de 6 % respectivement. La gravité des crimes violents commis par des jeunes a aussi reculé, en baisse de 4 % par rapport à 2009.
- Le nombre de jeunes auteurs présumés d'homicide s'élevait à 56 en 2010, soit 23 de moins qu'en 2009, ce qui s'est traduit par un déclin de 29 % du taux. On a également observé des déclins pour ce qui est des taux de jeunes auteurs présumés de nombreuses autres infractions incluant les vols de véhicules à moteur (-14 %), les voies de fait majeures (-12 %) et les introductions par effraction (-10 %). Le vol qualifié était l'un des seuls crimes commis par des jeunes ayant affiché une augmentation en 2010; il a progressé de 2 %.

Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010

par Shannon Brennan et Mia Dauvergne

Les données déclarées par la police constituent l'une des façons de mesurer la criminalité au Canada. Chaque année, Statistique Canada réalise le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), qui a permis de recueillir des données sur toutes les affaires criminelles dont les services de police canadiens ont pris connaissance et ont établi le bien-fondé depuis 1962. Ces données sont recueillies selon un ensemble commun de catégories et de définitions de crimes approuvé à l'échelle nationale qui ont été élaborées en collaboration avec l'Association canadienne des chefs de police.

Le présent article porte sur les résultats du Programme DUC de 2010. On y examine les tendances globales du volume et de la gravité de la criminalité, pour les crimes violents et sans violence, et aux échelons du pays, des provinces et territoires et des régions métropolitaines de recensement. En outre, on y explore les variations du nombre et du taux de chaque type d'infraction déclaré par la police, pour certains crimes violents (p. ex. l'homicide et le vol qualifié) et sans violence (p. ex. l'introduction par effraction et le vol de véhicules à moteur). Enfin, on y présente les tendances du volume de crimes et de la gravité des crimes commis par des jeunes.

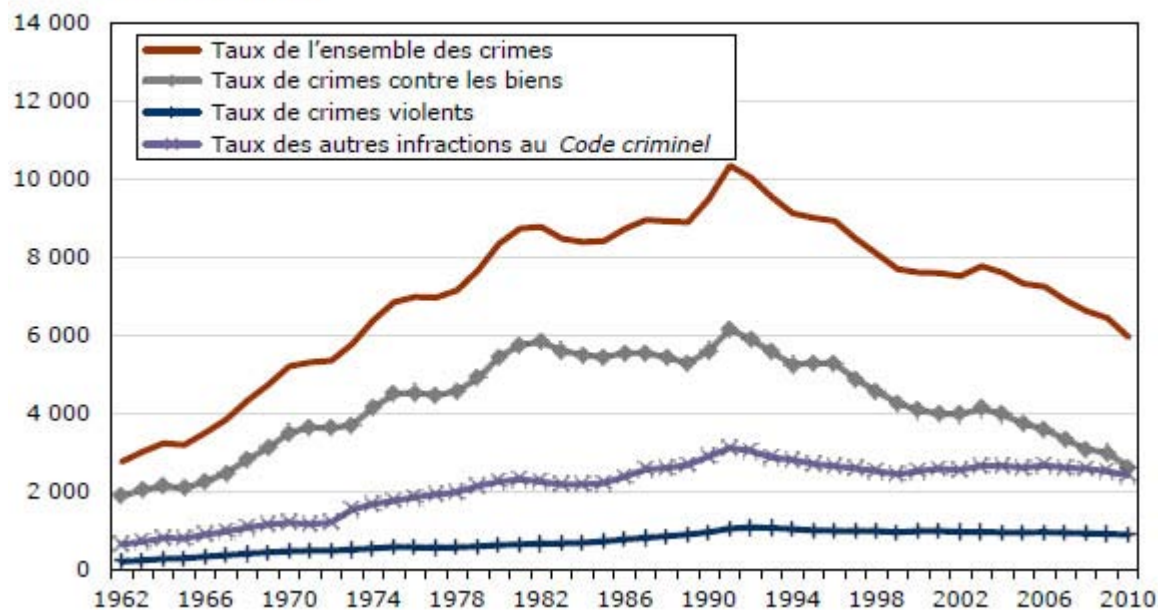
Les crimes déclarés par la police se situent à leur point le plus bas depuis le début des années 1970

Le taux de crimes déclarés par la police, qui sert à mesurer le volume global de la criminalité, était toujours à la baisse en 2010 (en recul de 5 %); il s'est établi à son point le plus faible depuis 1973 (graphique 1). Au total, les services de police canadiens ont déclaré près de 2,1 millions d'affaires prévues au *Code criminel* (excluant les délits de la route), soit environ 77 000 affaires de moins qu'en 2009 (tableau 1a). Des diminutions au chapitre des crimes contre les biens, notamment les vols de moins de 5 000 \$ (-23 000 affaires), les méfaits (-22 500 affaires), les vols de véhicules à moteur (-15 300 affaires) et les introductions par effraction (-9 200 affaires), expliquent la majorité de ce recul.

Graphique 1

Taux de crimes déclarés par la police, Canada, 1962 à 2010

taux pour 100 000 habitants

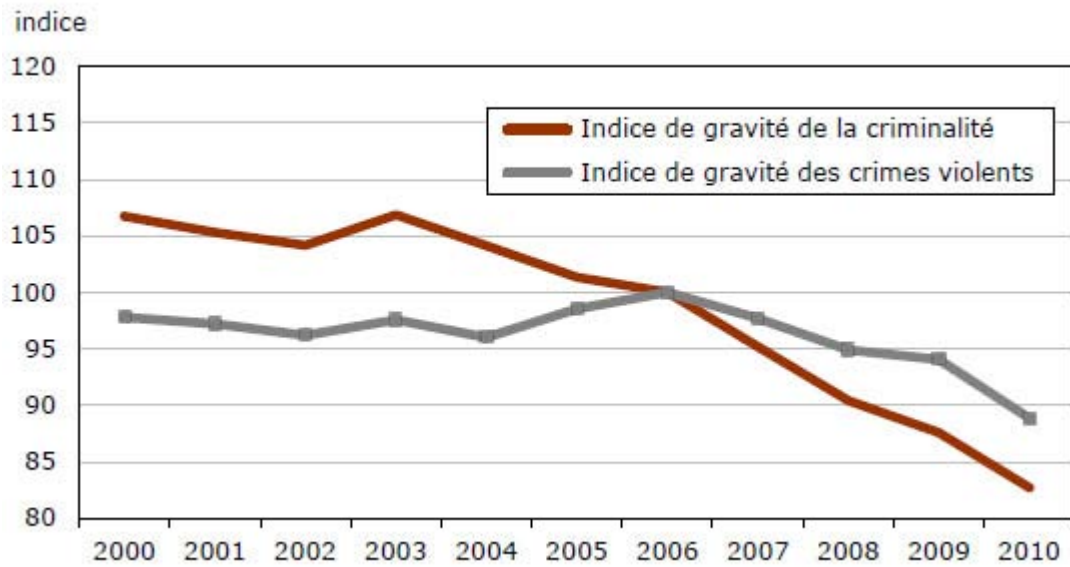


Note : L'information figurant dans le présent graphique est tirée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) agrégé et elle permet d'établir des comparaisons entre les années à compter de 1962. Par conséquent, ces données sont peut-être légèrement différentes des données présentées ailleurs dans cet article, lesquelles sont basées sur les plus récentes définitions de certaines catégories de crimes du Programme DUC.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les données déclarées par la police permettent de mesurer non seulement le volume de la criminalité, mais aussi la gravité des crimes, au moyen de l'Indice de gravité de la criminalité (voir l'encadré 1). Depuis 1998, la première année pour laquelle cet Indice a été calculé, l'Indice global de la criminalité a diminué au cours de chaque année, sauf une. En 2010, la gravité des crimes déclarés par la police s'est repliée de 6 % pour se situer à un niveau de 23 % inférieur à celui enregistré 10 ans plus tôt (tableau 1b, graphique 2).

Graphique 2
Indices de gravité des crimes déclarés par la police, Canada, 2000 à 2010



Note : La valeur des indices a été fixée à 100 pour l'année de référence, soit 2006.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Encadré 1

Explication du taux de criminalité traditionnel et de l'Indice de gravité de la criminalité

Au Canada, il existe deux façons complémentaires de mesurer les crimes déclarés par la police : le taux de criminalité traditionnel et l'Indice de gravité de la criminalité. Alors que le taux de criminalité sert à mesurer le **volume** de la criminalité, l'Indice de gravité de la criminalité mesure la **gravité** de la criminalité.

Taux de criminalité — Le taux de crimes déclarés par la police tient compte de toutes les affaires criminelles, sauf les délits de la route prévus au *Code criminel*, les infractions relatives aux drogues et aux autres lois fédérales, ainsi que les infractions aux lois provinciales. Les délits de la route ne figurent pas dans le calcul du taux de criminalité en raison de différences quant aux pratiques de mise en accusation, non seulement entre les services de police mais aussi à l'intérieur d'un même service de police et d'une année à l'autre. Si l'on incluait ces infractions à volume élevé, on obtiendrait des fluctuations artificielles du taux de criminalité. Les infractions aux autres lois fédérales sont exclues parce qu'elles ne sont pas prévues au *Code criminel*, mais elles figurent parmi les infractions aux lois fédérales dont l'exécution est normalement assurée par divers organismes fédéraux, comme l'Agence du revenu du Canada et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

On calcule le taux de criminalité en additionnant les affaires criminelles (sauf les délits de la route et les infractions aux lois provinciales et aux autres lois fédérales) signalées à la police et en divisant le total par la population. Dans ce calcul, toutes les infractions ont une valeur égale. À titre d'exemple, un meurtre a la même valeur qu'un vol de bicyclette. Ainsi, le taux de criminalité a tendance à être dominé par les infractions moins graves et à volume élevé, comme les vols mineurs et les méfaits.

Le taux de criminalité est exprimé pour 100 000 habitants. En plus du taux global de criminalité, il existe trois autres taux, soit les taux de crimes violents, de crimes contre les biens et d'autres infractions au *Code criminel* — chacun étant disponible de 1962 à l'année en cours.

Des taux distincts pour l'ensemble des infractions, pour les crimes violents, pour les crimes contre les biens et pour les autres infractions au *Code criminel* sont également calculés pour les jeunes. Toutefois, les taux de criminalité en général sont fondés sur les comptes d'affaires, alors que les taux de criminalité chez les jeunes sont fondés sur les comptes de jeunes de 12 à 17 ans.

Indice de gravité de la criminalité — Cet Indice tient compte tant du volume que de la gravité de la criminalité. Dans le calcul de l'Indice, un poids est attribué à chaque infraction, selon la moyenne des peines imposées par les tribunaux criminels. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids attribué à l'infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves ont un effet plus marqué sur les variations de l'Indice.

Toutes les infractions, y compris les délits de la route et les infractions aux lois provinciales et aux autres lois fédérales, sont prises en compte dans l'Indice de gravité de la criminalité. Puisque ces types d'infractions sont généralement mineurs et que le poids qu'on leur attribut est relativement bas, l'effet qu'ils ont sur les valeurs de l'Indice tend à être moins marqué. On calcule cet Indice en additionnant les infractions pondérées et en divisant le total par la population. L'année de base choisie pour l'Indice de gravité de la criminalité est 2006, et la valeur de l'Indice est de « 100 ».

En plus de l'Indice global de gravité de la criminalité, il existe des indices pour les crimes violents et pour les crimes sans violence, tous ces indices étant disponibles à compter de 1998.

Il existe aussi un indice de gravité des crimes chez les jeunes, qui est fondé sur le même concept de base, c'est-à-dire sur la pondération des infractions selon leur gravité. Comme dans le cas du taux de criminalité chez les jeunes, les comptes sont basés sur le nombre de jeunes auteurs présumés de 12 à 17 ans plutôt que sur le nombre d'affaires. Comme dans le cas de l'Indice de gravité de la criminalité en général, il existe, pour les jeunes, un indice global de gravité des crimes, ainsi que des indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, tous ces indices étant disponibles à compter de 1998.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Indice de gravité de la criminalité, voir *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité* (Wallace et autres, 2009) et *La méthodologie de l'Indice de gravité de la criminalité déclarée par la police* (Babyak et autres, 2009).

Les taux de criminalité et la gravité des crimes diminuent dans presque tout le pays

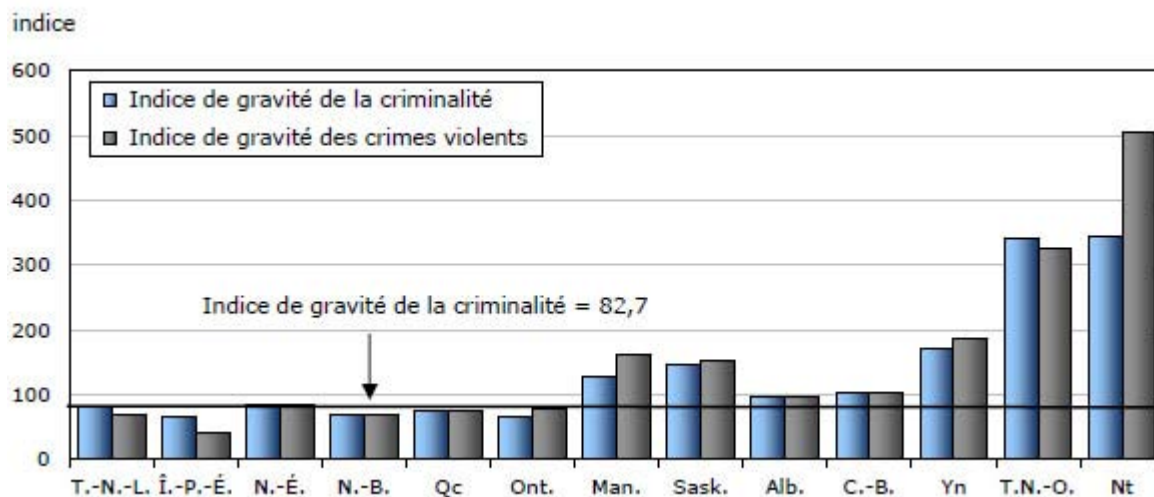
En 2010, le volume et la gravité des crimes déclarés par la police ont tous les deux reculé ou sont demeurés stables dans presque tout le pays. Parmi les provinces, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont enregistré les déclinés les plus marqués. En effet, les taux de criminalité de ces deux provinces ont diminué de 6 % (tableau 2a), alors que les indices de gravité de la criminalité ont fléchi de 8 % en Alberta et de 7 % en Colombie-Britannique (tableau 2b).

Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut étaient les seuls secteurs de compétence ayant affiché des hausses du volume et de la gravité de la criminalité en 2010. Le taux de criminalité s'est légèrement accru en Nouvelle-Écosse; toutefois, l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police est demeuré stable dans cette province.

Comme par les années passées, les taux de crimes déclarés par la police et la gravité de ces crimes étaient, en 2010, beaucoup plus élevés dans les régions du Nord, surtout dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, que dans le reste du pays (graphique 3).

Graphique 3

Indices de gravité des crimes déclarés par la police, selon la province ou le territoire, 2010



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

En ce qui concerne les provinces, celles de l'Ouest ont affiché des taux de criminalité et des indices de gravité plus élevés que ceux des provinces de l'Est, tendance similaire à celles observées depuis plusieurs années. À titre d'exemple, comme cela est le cas depuis 1998, la Saskatchewan a affiché en 2010 l'Indice de gravité de la criminalité le plus élevé parmi les provinces, suivie du Manitoba, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. La Nouvelle-Écosse est la seule province de l'Est dont l'Indice de gravité de la criminalité était supérieur à l'Indice national en 2010.

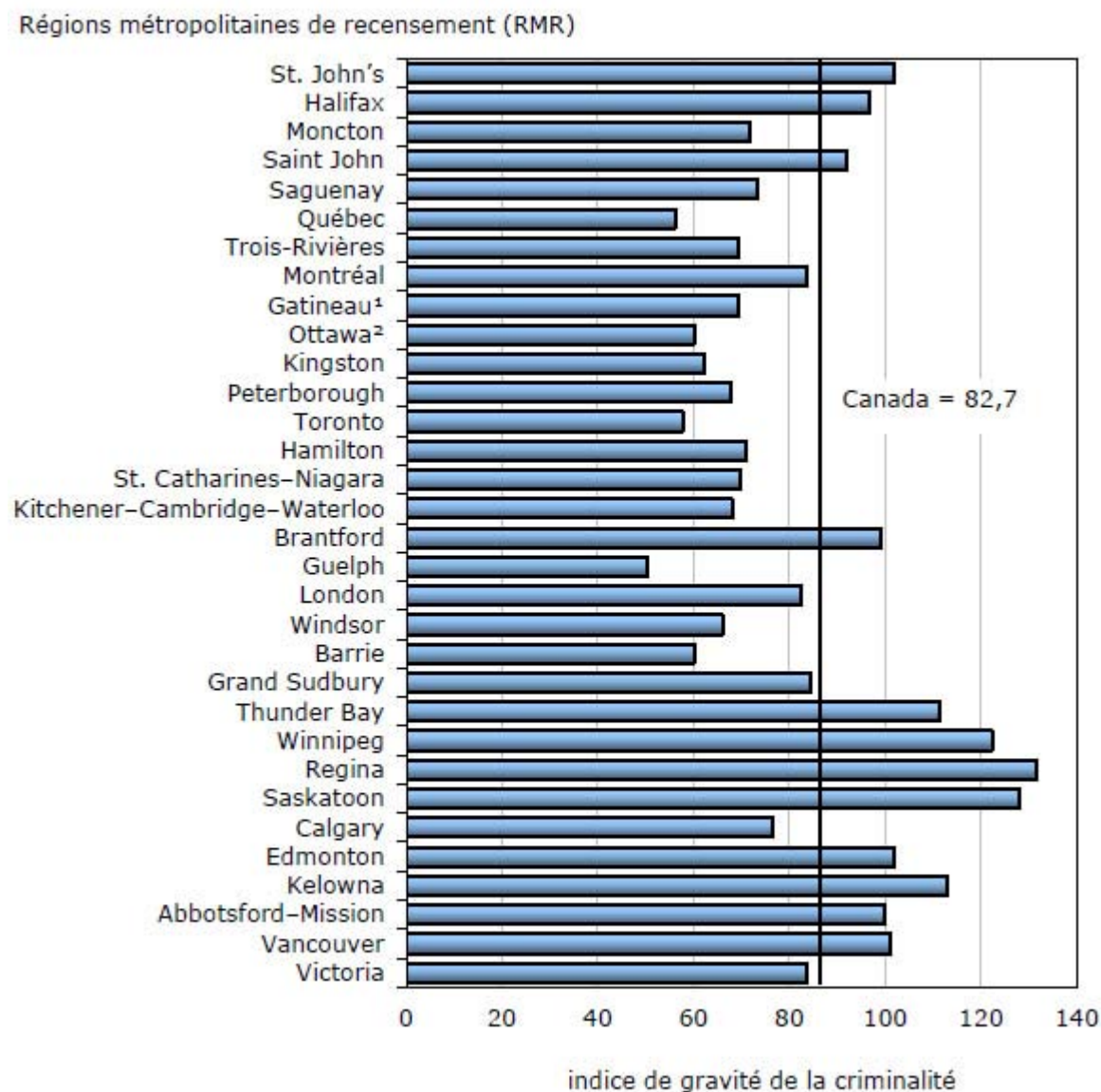
La gravité de la criminalité fléchit dans les plus grandes régions métropolitaines du Canada

À l'instar des résultats à l'échelon provincial, le volume et la gravité de la criminalité ont diminué ou sont demeurés stables dans pratiquement toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR)¹ en 2010, y compris dans les 10 plus grandes villes du Canada. Or, quelques plus petites RMR ont effectivement affiché une hausse en 2010, plus particulièrement St. John's, où le taux a augmenté de 7 % et l'Indice de gravité de la criminalité, de 12 % (tableau 3).

Comme on l'a constaté depuis 1998, Regina a continué d'afficher en 2010 l'Indice de gravité le plus élevé, suivie de Saskatoon, de Winnipeg et de Kelowna. Ces villes figuraient également parmi celles présentant les plus forts taux de criminalité globaux, malgré des reculs observés par rapport à l'année précédente. Calgary était la seule RMR de l'Ouest ayant une valeur de l'Indice de gravité de la criminalité et un taux de criminalité inférieurs à ceux notés à l'échelon national (graphique 4).

Graphique 4

Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2010



1. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau qui est située au Québec.

2. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau qui est située en Ontario.

Note : La région métropolitaine de recensement d'Oshawa est exclue du présent graphique en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires policiers et celles de la RMR. La RMR de Sherbrooke est exclue en raison de l'indisponibilité des données en 2010.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

En revanche, Guelph a enregistré la valeur la moins élevée de l'Indice de gravité pour une quatrième année consécutive. La valeur de l'Indice de Guelph était suivie de celles de Québec et de Toronto, lesquelles figuraient parmi les plus faibles depuis 1998, la première année pour laquelle il existe ces données.

Les valeurs de l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police sont également disponibles pour environ 240 services de police ayant desservi au moins un centre de populations de plus de 10 000 habitants (Statistique Canada, 2011). Parmi ces centres, la valeur la plus élevée de l'Indice de gravité a été enregistrée à North Battleford, Saskatchewan pour une deuxième année consécutive, suivi de Thompson, Manitoba. Les valeurs les moins élevées de l'Indice de gravité ont surtout été enregistrées en Ontario, Amherstburg et Meaford ayant affiché les valeurs les plus faibles.

Encadré 2

Mesure de la criminalité au moyen de l'Enquête sociale générale sur la victimisation

L'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation constitue une autre source de renseignements sur la nature et l'étendue de la criminalité au Canada. Cette enquête est réalisée tous les cinq ans et elle permet de recueillir des données déclarées par les Canadiens de 15 ans et plus sur leurs expériences de victimisation criminelle en rapport avec huit infractions : l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage, le vol de biens personnels et le vandalisme.

L'un des avantages de l'ESG est qu'elle recueille des renseignements sur des crimes qui ne sont pas signalés à la police, lesquels, selon les estimations, représentaient environ les deux tiers des incidents de victimisation criminelle en 2009 (la dernière année pour laquelle il existe des données). Un inconvénient de l'ESG est qu'elle se fie à la mémoire des répondants puisqu'on leur demande de se remémorer précisément des événements et de les déclarer, lesquels peuvent ne pas toujours être en conformité avec les définitions juridiques d'un crime. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les résultats de l'ESG de 2009, voir « La victimisation criminelle au Canada, 2009 » (Perreault et Brennan, 2010).

Les crimes violents

La police signale la plus forte baisse de la gravité des crimes violents depuis 1999

En 2010, il s'est produit une diminution tant du volume que de la gravité des crimes violents déclarés par la police. Le taux de crimes violents a reculé de 3 % par rapport à 2009 (tableau 1a), alors que l'Indice de gravité des crimes violents a connu un déclin plus important, en baisse de 6 % (tableau 1b). Ce fléchissement de l'Indice de gravité des crimes violents était le quatrième d'affilée et le plus marqué depuis plus de 10 ans.

Dans l'ensemble, les crimes violents représentaient un peu plus de 1 infraction sur 5 (21 %). En 2010, la police a déclaré plus de 437 000 affaires de violence, soit environ 7 200 de moins que l'année précédente (tableau 4). Parmi les crimes violents dont le taux a diminué, on compte les tentatives de meurtre (-14 %), les homicides (-10 %), les vols qualifiés (-7 %) et les voies de fait majeures (-5 %). En revanche, les infractions relatives aux armes à feu (+11 %), le harcèlement criminel (+5 %), tous les niveaux d'agression sexuelle (+5 %) et les enlèvements (+1 %) se sont accrus.

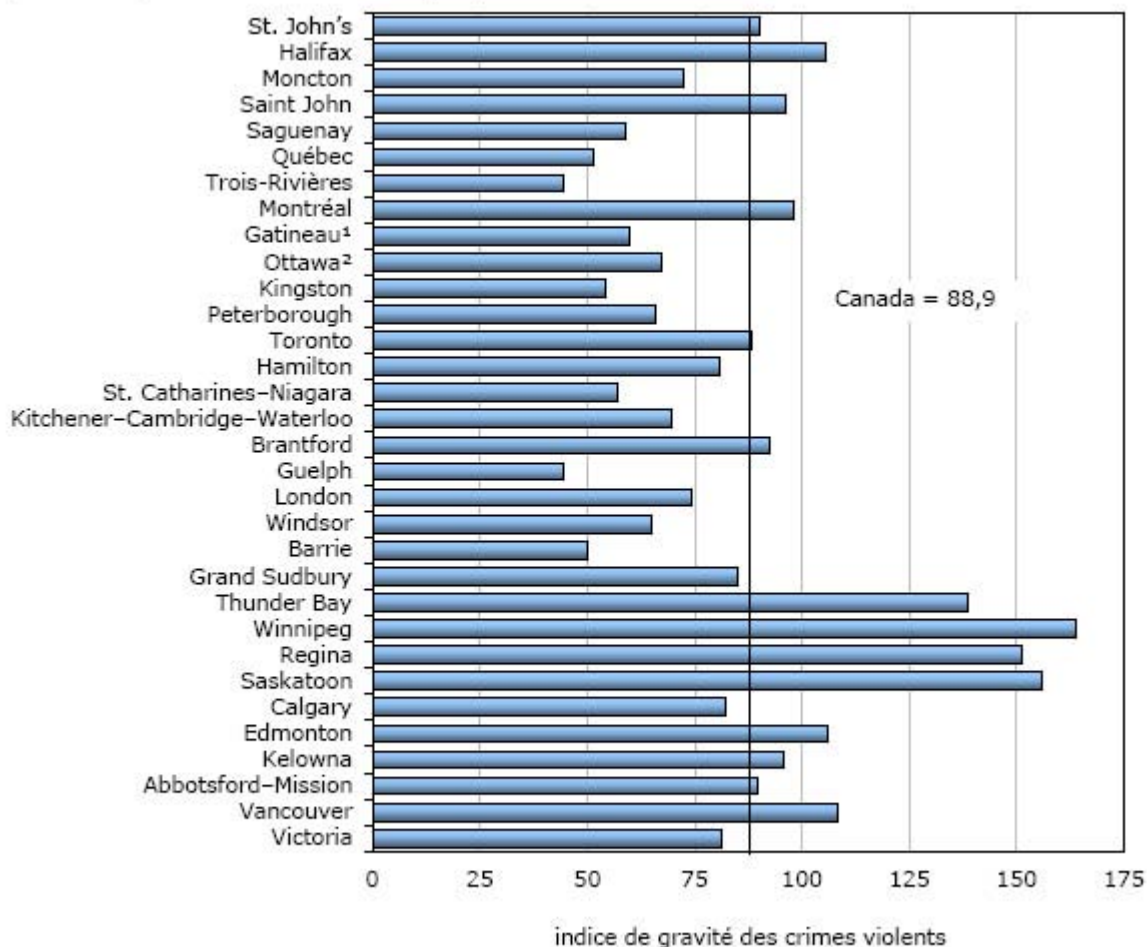
En 2010, presque toutes les provinces ont affiché une baisse de la gravité des crimes violents déclarés par la police. Terre-Neuve-et-Labrador était la seule exception; dans cette province, la police a enregistré une hausse de 13 % de l'Indice de gravité des crimes violents. Cet accroissement était surtout attribuable à l'augmentation des vols qualifiés (+37 %). En dépit d'un recul important par rapport à 2009, le Manitoba (-8 %) a encore affiché l'Indice de gravité des crimes violents le plus élevé de toutes les provinces, alors que l'Île-du-Prince-Édouard a enregistré le plus faible (tableau 2b, graphique 3).

Comme par les années passées, Winnipeg a signalé l'Indice de gravité des crimes violents le plus élevé de toutes les RMR, son Indice ayant pourtant diminué de 13 % par rapport à 2009 (tableau 3, graphique 5). De nombreuses autres RMR ont déclaré de fortes baisses de leur Indice de gravité des crimes violents, les plus importantes ayant été enregistrées par Abbotsford–Mission (-24 %), Kingston (-22 %) et Gatineau (-20 %). En revanche, St. John's a affiché la plus forte augmentation (+29 %).

Graphique 5

Indice de gravité des crimes violents déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2010

Régions métropolitaines de recensement (RMR)



1. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située au Québec.

2. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située en Ontario.

Note : La région métropolitaine de recensement d'Oshawa est exclue du présent graphique en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires policiers et celles de la RMR. La RMR de Sherbrooke est exclue en raison de l'indisponibilité des données en 2010.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

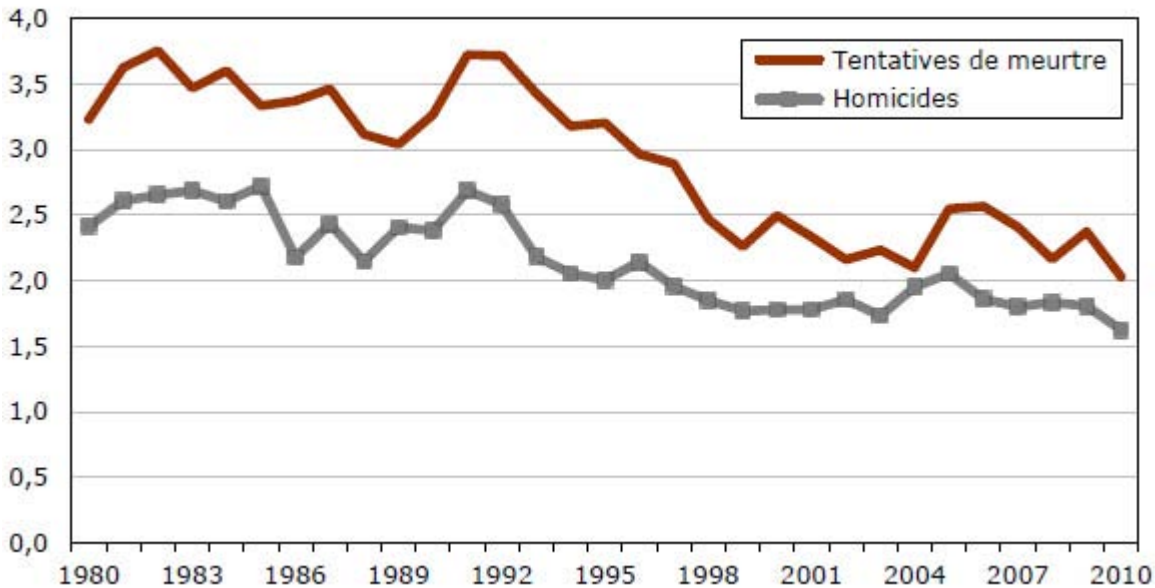
Le taux d'homicides se situe à son point le plus bas depuis le milieu des années 1960

Étant donné que l'homicide figure parmi les quelques types de crimes violents qui viennent à l'attention de la police presque sans exception, il est généralement considéré comme le baromètre de la violence dans un pays (Marshall et Block, 2004). En 2010, le taux d'homicides s'est replié de 10 %, suivant une période de stabilité relative pendant 10 ans (graphique 6). La police a dénombré 554 homicides en 2010 (tableau 4), soit 56 de moins que l'année précédente, ce qui a donné lieu au taux d'homicides le moins élevé au Canada depuis 1966.

Graphique 6

Taux de tentatives de meurtre et d’homicides déclarés par la police, Canada, 1980 à 2010

taux pour 100 000 habitants



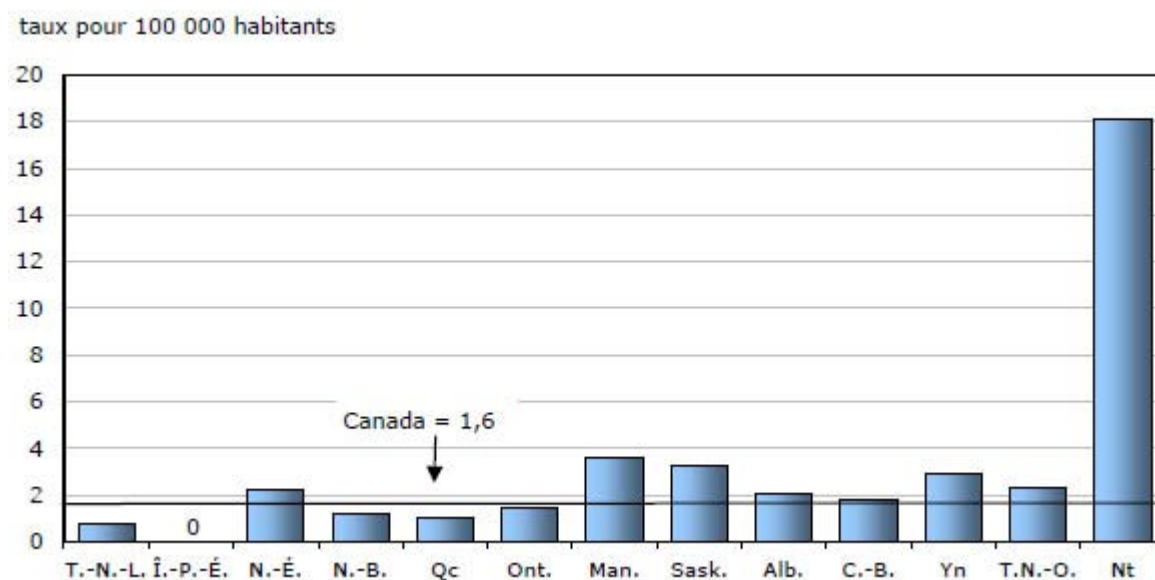
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Le recul des homicides a été dicté principalement par une baisse en Colombie-Britannique (tableau 5). En Colombie-Britannique, où il s’est produit 35 homicides de moins en 2010 par rapport à 2009, le taux était à son point le plus bas depuis le commencement de la collecte de ces données au début des années 1960. Au Québec, le taux se trouvait aussi à son point le moins élevé depuis 1960, poursuivant ainsi la tendance graduelle à la baisse observée dans cette province depuis 25 ans.

Bien que le Manitoba ait enregistré, en 2010, un moins grand nombre d’homicides que l’année précédente, il a affiché le taux d’homicides le plus élevé de toutes les provinces, et ce, pour une quatrième année consécutive (graphique 7)

Graphique 7

Taux d'homicides déclarés par la police, selon la province ou le territoire, 2010



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

À Thunder Bay, où il s'est produit 5 homicides en 2010, le taux d'homicides était le plus élevé de toutes les RMR. Suivaient en importance les taux affichés par Saskatoon et Regina (tableau 6).

Pour la première fois depuis que les statistiques selon la RMR ont été rendues accessibles en 1981, Windsor n'a enregistré aucun homicide. Trois-Rivières, Saguenay et Guelph n'ont déclaré aucun homicide non plus. En outre, le taux d'homicides à Vancouver s'est établi à son point le plus faible depuis 1981; il s'est produit 36 homicides dans cette RMR en 2010.

À l'instar des homicides, les tentatives de meurtre ont aussi fléchi en 2010, en baisse de 14 % par rapport à l'année précédente. La police a déclaré 693 tentatives de meurtre, soit 108 de moins qu'en 2009, ce qui a donné lieu au plus faible taux de cette infraction en plus de 30 ans. Alors que le taux de tentatives de meurtre dépasse le taux d'homicides depuis les années 1980, ces deux infractions ont toujours montré des tendances semblables au fil du temps (graphique 6).

Les voies de fait graves et les voies de fait armées sont à la baisse en 2010

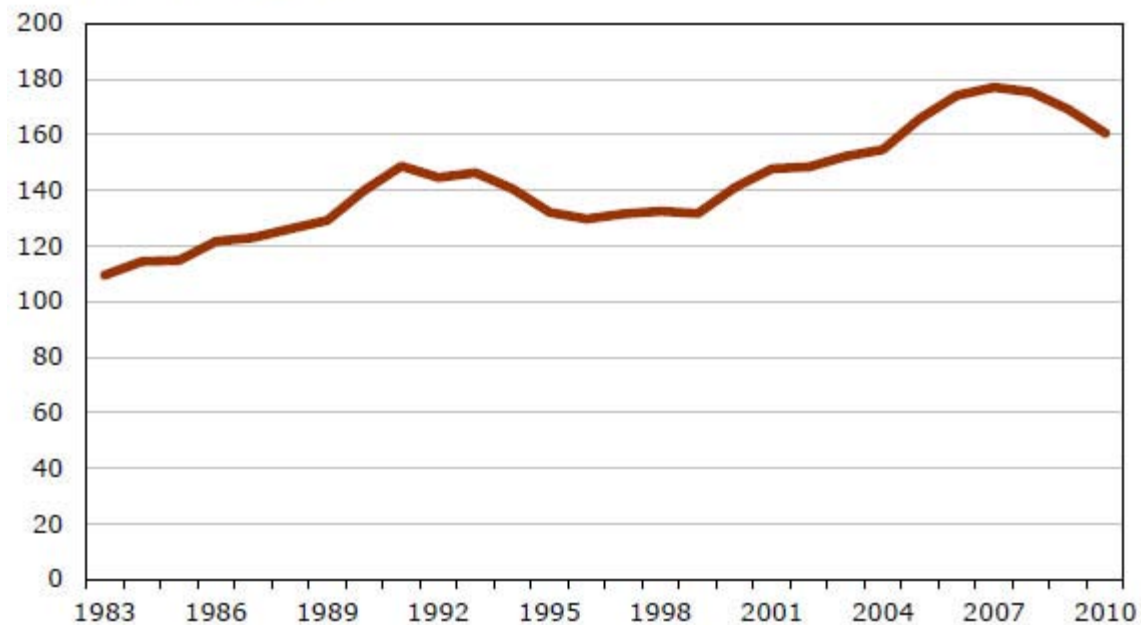
De façon générale, les voies de fait sont le type de crime violent le plus souvent commis au Canada. En 2010, la police a déclaré un peu moins de 250 000 voies de fait, représentant près de 6 crimes violents sur 10. Parmi celles-ci, la plupart appartenaient à la catégorie des voies de fait simples (niveau 1), soit la forme de voies de fait la moins grave — la victime subit des blessures corporelles légères ou ne subit aucune blessure corporelle. Au cours des 10 dernières années, les voies de fait simples ont affiché une tendance graduelle à la baisse, dont une diminution de 5 % en 2010.

Il existe deux autres types de voies de fait plus graves, c'est-à-dire les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2) et les voies de fait graves, dans lesquelles la victime est blessée, mutilée ou défigurée (niveau 3). Après avoir suivi une tendance à la hausse pendant 25 ans, le taux combiné (voies de fait des niveaux 2 et 3) a fléchi pour une troisième année consécutive en 2010, soit de 5 % par rapport à l'année précédente (graphique 8).

Graphique 8

Taux de voies de fait majeures (niveaux 2 et 3) déclarées par la police, Canada, 1983 à 2010

taux pour 100 000 habitants



Note : Les données sur les tendances remontent à 1983, année au cours de laquelle les dispositions législatives touchant la classification des voies de fait sont entrées en vigueur.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

La Saskatchewan et le Manitoba ont signalé les plus forts taux de voies de fait majeures (niveaux 2 et 3) parmi les provinces, leurs taux étant plus du double de ceux dans la plupart des autres provinces (tableau 5). À l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard (+6 %) et du Québec (où le taux est demeuré stable), toutes les provinces ont enregistré un recul de leur taux de voies de fait majeures (niveaux 2 et 3) en 2010, la Nouvelle-Écosse (-21 %) et le Nouveau-Brunswick (-15 %) ayant connu les baisses les plus marquées.

Un autre type de voies de fait sont celles commises contre les policiers². Les voies de fait de cette nature affichent une hausse constante depuis 10 ans, notamment une augmentation de 45 % en 2010.

Les mouvements récents des taux de voies de fait peuvent s'expliquer en partie par l'entrée en vigueur, en 2009, de dispositions législatives en vertu desquelles de nouvelles catégories ont été créées pour les voies de fait contre un policier (niveaux 2 et 3). Ainsi, les affaires qui peuvent avoir été comptées auparavant comme des voies de fait des niveaux 2 et 3 en général peuvent maintenant être classées dans les voies de fait contre un policier. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on compare ces données à celles des années précédentes.

La police déclare une augmentation des agressions sexuelles pour la première fois depuis 2005

Comme les voies de fait, les agressions sexuelles se distinguent par la gravité de l'affaire. La police a dénombré plus de 22 000 agressions sexuelles en 2010, la grande majorité (97 %) étant de niveau 1, soit la moins grave des trois formes d'agression sexuelle (tableau 4).

Pour la première fois depuis 2005, la police a enregistré une augmentation du taux d'agressions sexuelles, soit de 5 % globalement. Même si les agressions sexuelles des trois niveaux ont progressé, l'accroissement du taux global était surtout attribuable à la hausse des agressions sexuelles de niveau 1.

Il convient de mentionner que les données déclarées par la police ne représentent probablement pas l'étendue réelle des agressions sexuelles au Canada, car il est particulièrement improbable que ces types d'infractions soient signalés à la police. Selon les données sur la victimisation autodéclarée tirées du plus récent cycle de l'Enquête sociale générale, près de 9 agressions sexuelles sur 10 ne sont jamais signalées à la police (Perreault et Brennan, 2010). Les raisons les plus souvent invoquées pour ne pas avoir informé la police des agressions sexuelles sont les suivantes : l'incident n'était pas assez important; il s'agissait d'une affaire personnelle; et tout a été réglé d'une autre façon (Statistique Canada, 2011).

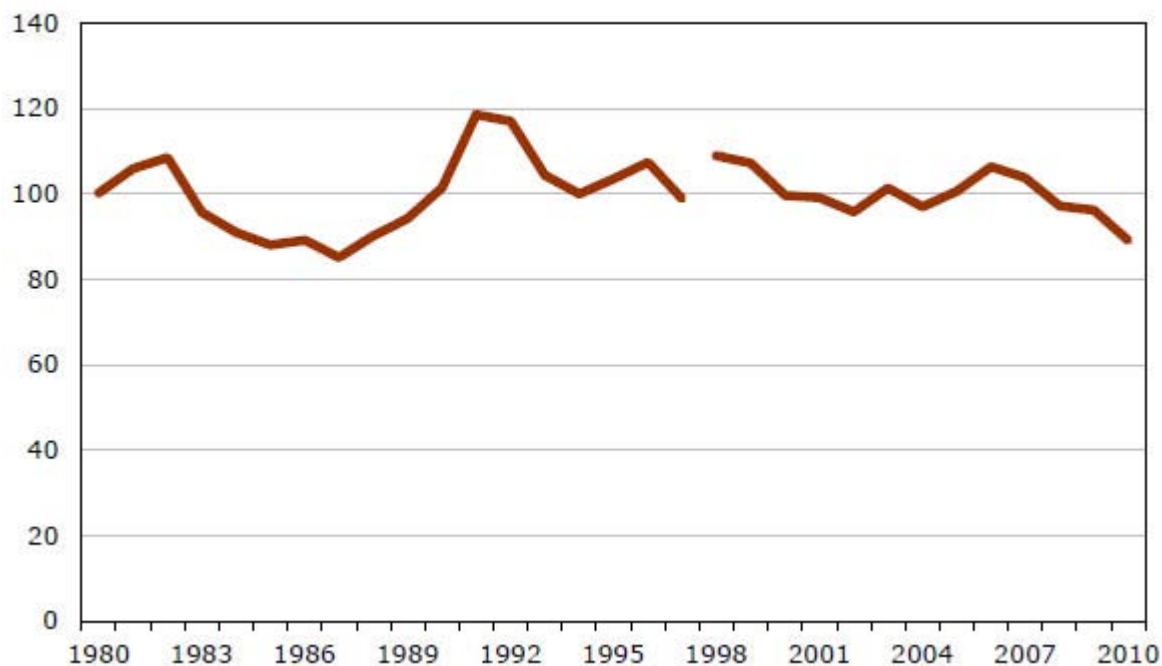
Les taux de vols qualifiés déclarés par la police sont toujours en baisse

Le taux de vols qualifiés a continué à fléchir en 2010, confirmant ainsi la tendance générale à la baisse qui s'est dessinée depuis 10 ans (graphique 9). Dans l'ensemble, la police a enregistré un peu plus de 30 000 vols qualifiés, nombre en recul de 7 % par rapport à 2009.

Graphique 9

Taux de vols qualifiés déclarés par la police, Canada, 1980 à 2010

taux pour 100 000 habitants



Note : Des révisions ont été apportées aux données sur le vol qualifié à compter de 1998. Par conséquent, la série de données est marquée par une rupture entre 1997 et 1998.

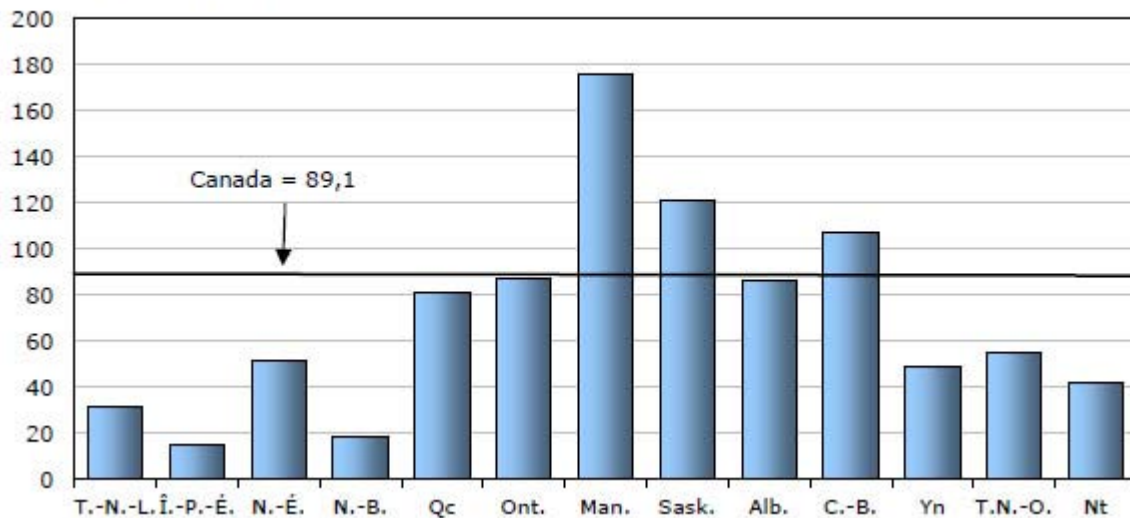
Source : Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les taux de vols qualifiés déclarés par la police ont reculé ou sont demeurés stables dans presque tout le pays, sauf à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Contrairement aux taux des autres types de crimes violents, les taux de vols qualifiés dans les territoires ont toujours figuré parmi les plus bas au pays. Cette tendance s'est poursuivie en 2010, malgré les augmentations observées dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon (graphique 10).

Graphique 10

Taux de vols qualifiés déclarés par la police, selon la province ou le territoire, 2010

taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Dans l'ensemble, la majorité des RMR du Canada ont enregistré des diminutions de leur taux de vols qualifiés en 2010. En dépit d'une baisse de 13 % en 2010, Winnipeg affichait toujours le plus fort taux de vols qualifiés au pays. Parmi les RMR qui ont déclaré une hausse de leur taux de vols qualifiés, St. John's et Brantford ont connu les plus importantes, ces deux RMR ayant vu leur taux grimper de plus de 25 % par rapport à l'année précédente (tableau 6).

Les crimes sans violence

La gravité des crimes sans violence est toujours en recul

Comme par les années passées, la plupart (79 %) des crimes déclarés par la police en 2010 étaient de nature non violente. Les vols de moins de 5 000 \$, les méfaits et les introductions par effraction constituaient près des deux tiers de toutes les infractions sans violence.

Les crimes sans violence comprennent à la fois les crimes contre les biens et les autres infractions sans violence prévues au *Code criminel*. En 2010, le taux de crimes contre les biens a diminué de 6 %, cette baisse étant la septième en tant d'années, alors que le taux des autres infractions au *Code criminel* est demeuré stable. L'Indice de gravité des crimes sans violence s'est replié de 6 % par rapport à l'année précédente et il était de 27 % inférieur à celui constaté 10 ans plus tôt.

En 2010, la gravité des crimes sans violence a fléchi dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve-et-Labrador (+10 %), en Nouvelle-Écosse (+2 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (+1 %). La Saskatchewan a encore affiché l'Indice de gravité des crimes sans violence le plus élevé, alors que l'Ontario a continué à déclarer le plus faible (tableau 2b).

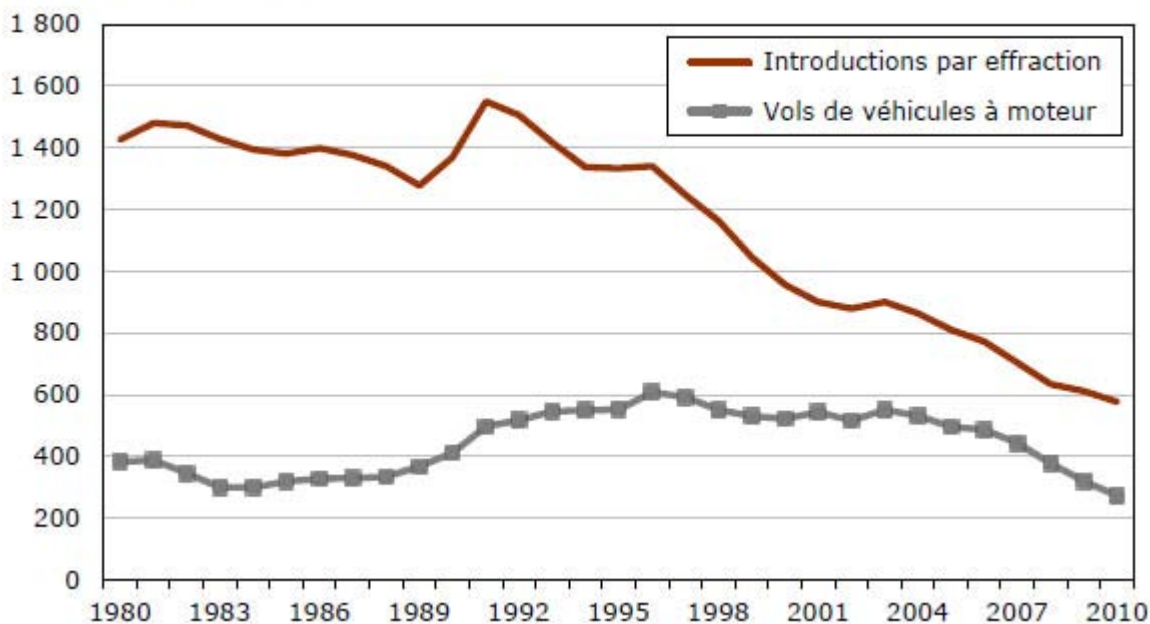
Les introductions par effraction déclarées par la police sont toujours en baisse

Les introductions par effraction se chiffrant à près de 200 000 en 2010, cette infraction était l'un des crimes contre les biens les plus souvent déclarés par la police. Elle représentait 15 % de toutes les affaires ayant trait aux biens. Le taux d'introductions par effraction est en baisse soutenue depuis le sommet atteint au cours des années 1990 (graphique 11). Plus précisément, le taux a reculé de 40 % entre 2000 et 2010, y compris un déclin de 6 % entre 2009 et 2010 (tableau 4).

Graphique 11

Taux d'introductions par effraction et de vols de véhicules à moteur déclarés par la police, Canada, 1980 à 2010

taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

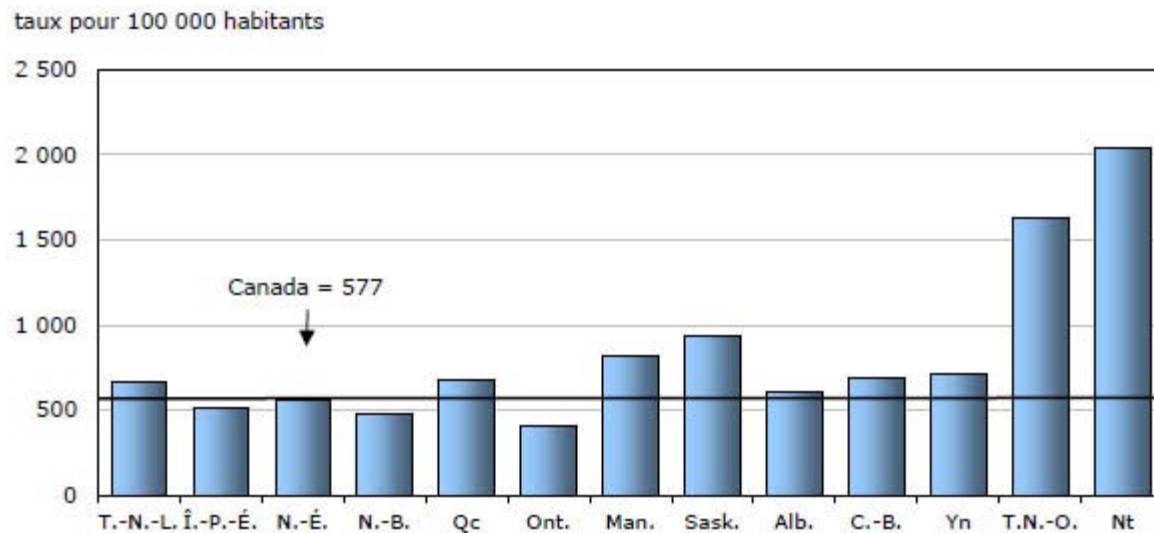
La baisse des introductions par effraction peut s'expliquer en partie par le recours accru aux dispositifs de sécurité à domicile, comme les systèmes d'alarme et les détecteurs de mouvements (Gannon et Taylor-Butts, 2006). De surcroît, il se peut que l'augmentation des franchises d'assurance ait pour effet de réduire le nombre d'affaires signalées à la police (Fedorowycz, 2004).

En 2010, 6 introductions par effraction sur 10 (61 %) sont survenues dans une résidence, 28 % ont eu lieu dans une entreprise et 11 %, dans un autre endroit, comme une école, une remise ou un garage isolé. Les introductions par effraction dans les résidences ont fléchi de 4 % et celles dans les entreprises, de 13 %.

Les taux d'introductions par effraction ont diminué dans la plupart des régions du pays, sauf dans chacune des provinces de l'Atlantique, où ils ont progressé par rapport à l'année précédente. De toutes les provinces, la Saskatchewan a continué d'afficher le taux le plus important d'introductions par effraction, alors que l'Ontario a enregistré le plus faible (graphique 12).

Graphique 12

Taux d'introductions par effraction déclarées par la police, selon la province ou le territoire, 2010



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Parmi les RMR, c'est Saskatoon qui a affiché le plus fort taux d'introductions par effraction, même si ce taux a reculé légèrement depuis 2009 (-2 %). Pour une troisième année consécutive, Toronto a connu le plus faible taux d'introductions par effraction. Contrairement au déclin du taux d'introductions par effraction observé à l'échelon national, des hausses ont été constatées dans un certain nombre de RMR, la plus marquée s'étant produite au Grand Sudbury (45 %).

Les vols de véhicules à moteur diminuent pour la septième année d'affilée

Dans l'ensemble, la police a dénombré près de 93 000 vols de véhicules à moteur en 2010, ce qui équivaut à environ 254 véhicules volés par jour. Le taux de vols de véhicules à moteur suit une tendance progressive à la baisse depuis le sommet atteint au milieu des années 1990. En 2010, le taux de vols de véhicules à moteur était inférieur de 15 % au taux constaté l'année précédente et de 48 % au taux enregistré 10 ans plus tôt (graphique 11, tableau 4).

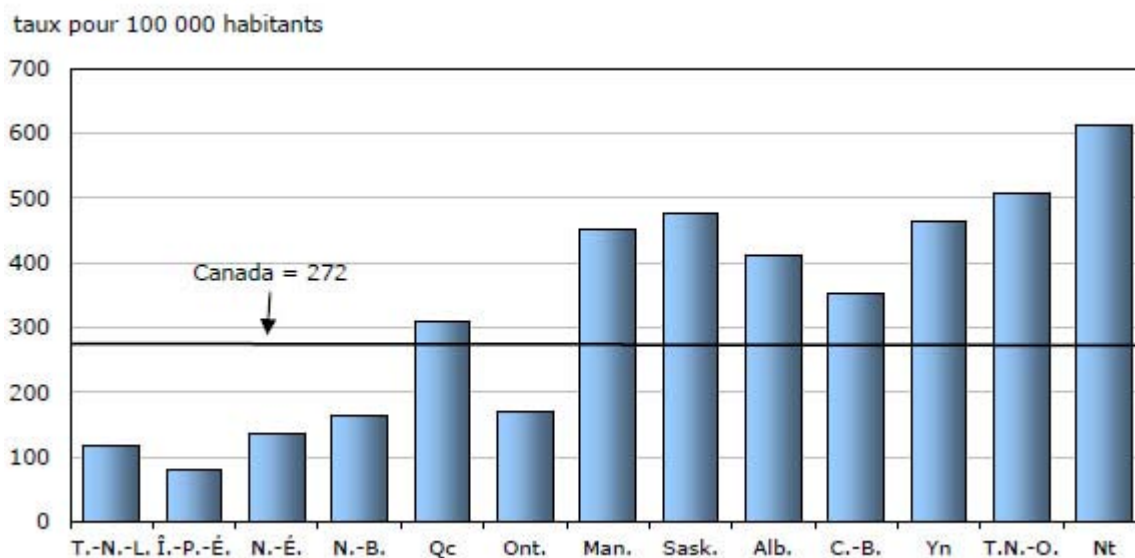
La baisse générale des vols de véhicules à moteur peut être attribuée en partie à l'utilisation de dispositifs antivol, comme les alarmes de voiture, et à la mise sur pied de groupes de travail spécialisés et d'initiatives ciblées, comme le programme de voitures-appâts (Dauvergne, 2008).

Terre-Neuve-et-Labrador était la seule province ayant déclaré une hausse des vols de véhicules à moteur, ces crimes s'étant accrus de 30 % entre 2009 et 2010. Inversement, la plus forte baisse a été constatée à l'Île-du-Prince-Édouard (-30 %) (tableau 5).

En affichant une baisse de 15 % en 2010, le Manitoba ne s'est pas classé en tête des provinces pour ce qui est du taux de vols de véhicules à moteur pour la première fois en plus de 10 ans. Malgré une baisse de 8 % en 2010, la Saskatchewan a connu le taux le plus élevé de vols de véhicules à moteur parmi les provinces, suivie du Manitoba et de l'Alberta (graphique 13).

Graphique 13

Taux de vols de véhicules à moteur déclarés par la police, selon la province ou le territoire, 2010



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Le recul au Manitoba était grandement attribuable au plus petit nombre de vols de véhicules à moteur affiché par Winnipeg, où la police a enregistré une diminution à deux chiffres du taux pour la quatrième année de suite. Les baisses à Winnipeg coïncident avec la mise en œuvre d'une stratégie multi-organisme de prévention des vols d'automobiles, qui a été lancée en 2005 (Linden et Munn-Venn, 2008)

Le fléchissement des vols de véhicules à moteur est survenu dans pratiquement toutes les RMR du Canada. Seulement trois RMR ont déclaré des hausses en 2010, la plus remarquable ayant été constatée à St. John's (+66 %) (tableau 6).

Les affaires de conduite avec facultés affaiblies déclarées par la police diminuent pour la première fois en quatre ans

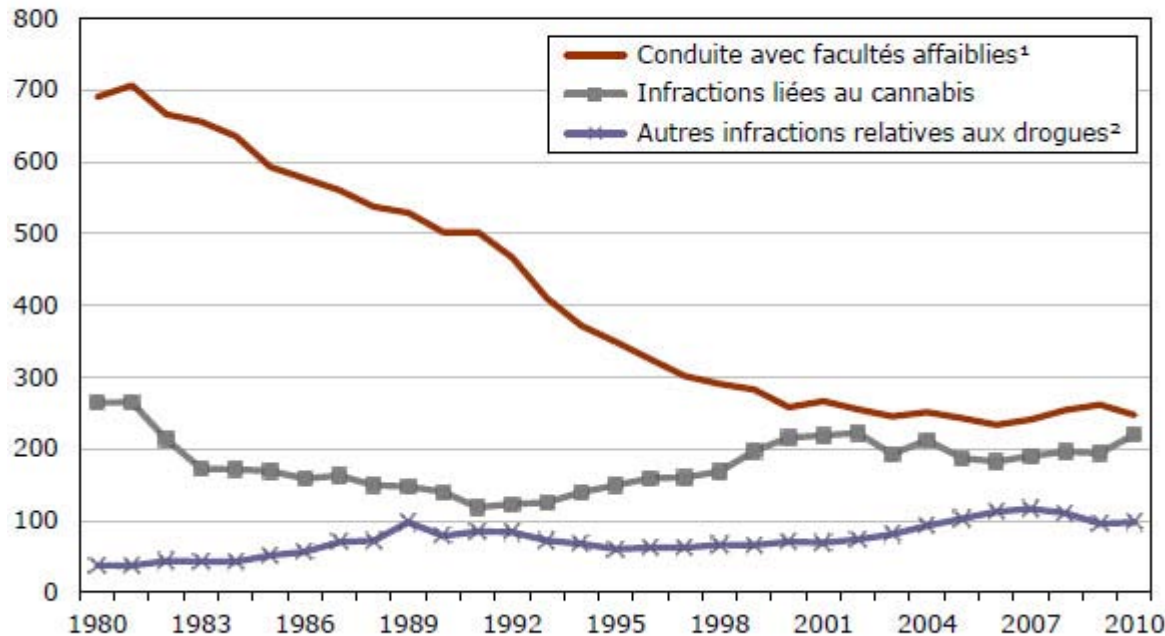
La police a dénombré environ 84 400 affaires de conduite avec facultés affaiblies (tableau 4) en 2010. Le nombre de ces affaires déclarées par la police peut dépendre de nombreux facteurs, dont les changements législatifs, les pratiques d'exécution de la loi (p. ex. le recours accru au contrôle routier) et l'évolution des attitudes face à la conduite en état d'ivresse.

En 2010, le taux de conduite avec facultés affaiblies a reculé de 6 % par rapport à l'année précédente, en baisse pour la première fois depuis 2006 (graphique 14). Le taux de conduite avec facultés affaiblies a suivi une tendance générale à la baisse depuis le sommet atteint en 1981.

Graphique 14

Taux d'infractions relatives aux drogues et de conduite avec facultés affaiblies déclarées par la police, Canada, 1980 à 2010

taux pour 100 000 habitants



1. Comprend la conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue; la conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue causant des lésions corporelles ou la mort; le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool ou de drogue; et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.

2. Comprend la possession, le trafic ou la distribution de la cocaïne, l'héroïne et toute autre drogue illicite non indiquée ailleurs.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Sept provinces et territoires ont signalé des augmentations de leur taux de conduite avec facultés affaiblies, la plus forte ayant été observée à Terre-Neuve-et-Labrador, où le taux s'est accru de 22 % par rapport à 2009 (tableau 5). Les plus fortes baisses des taux ont été notées au Nunavut (-38 %) et au Manitoba (-18 %).

Le nombre d'affaires de conduite avec facultés affaiblies constaté en 2010 comprend 160 affaires de conduite avec capacités affaiblies causant la mort, ce qui est à peu près le même nombre que celui enregistré en 2009. Il comprend également 817 affaires de conduite avec capacités affaiblies causant des lésions corporelles, soit 90 de moins qu'en 2009.

En juillet 2008, des dispositions législatives sont entrées en vigueur afin de permettre aux policiers d'effectuer des analyses et des évaluations obligatoires au bord de la route dans le cas de conducteurs soupçonnés d'avoir les facultés affaiblies par la drogue. En 2010, la police a déclaré 1 616 affaires de conduite avec facultés affaiblies par la drogue (161 de moins qu'en 2009), ce nombre représentant environ 2 % de toutes les affaires de conduite avec facultés affaiblies.

Les infractions relatives aux drogues continuent d'augmenter en 2010

Les infractions relatives aux drogues, qui tombent sous le coup de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, comprennent les infractions liées à la possession, au trafic, à l'importation, à l'exportation et à la production. En 2010, il y a eu près de 108 600 infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada (tableau 4); environ la moitié de celles-ci (52 %) concernaient la possession de cannabis.

Entre 2009 et 2010, le taux d'infractions relatives aux drogues a grimpé de 10 %, confirmant ainsi la tendance générale amorcée au début des années 1990 (graphique 14). La tendance à la hausse des infractions relatives aux drogues s'est dessinée alors que le taux global de criminalité était en baisse. Des études antérieures ont laissé entendre que l'augmentation des taux d'infractions relatives aux drogues peut être influencée par les pratiques policières qui sont davantage axées sur les efforts d'application de la loi visant à s'attaquer à ce type d'infraction lorsque le temps, les ressources et les priorités le permettent (Dauvergne, 2009).

L'augmentation globale du taux d'infractions relatives aux drogues a été déterminée par les infractions liées au cannabis, qui ont grimpé de 13 % entre 2009 et 2010. Le taux d'infractions liées à la cocaïne a reculé pour la troisième année d'affilée, en baisse de 5 % par rapport à l'année précédente.

Comme on le constate depuis plusieurs années, le taux provincial le plus important d'infractions relatives aux drogues en 2010 a été observé en Colombie-Britannique, particulièrement en ce qui concerne les infractions liées au cannabis. Or, les taux d'infractions liées au cannabis étaient environ de 2,5 à 3 fois plus élevés dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut qu'en Colombie-Britannique (tableau 5).

La criminalité chez les jeunes

Au Canada, les jeunes auteurs présumés (12 à 17 ans) et les auteurs présumés adultes (18 ans et plus) relèvent de systèmes de justice différents. L'existence des deux systèmes est fondée sur le principe selon lequel les jeunes doivent être tenus responsables des actes criminels qu'ils commettent, mais n'ont pas la maturité des adultes qui leur permettrait de pleinement comprendre la nature de leurs actes (ministère de la Justice Canada, 2009). La présente section porte sur la nature et l'étendue des crimes commis par des jeunes.

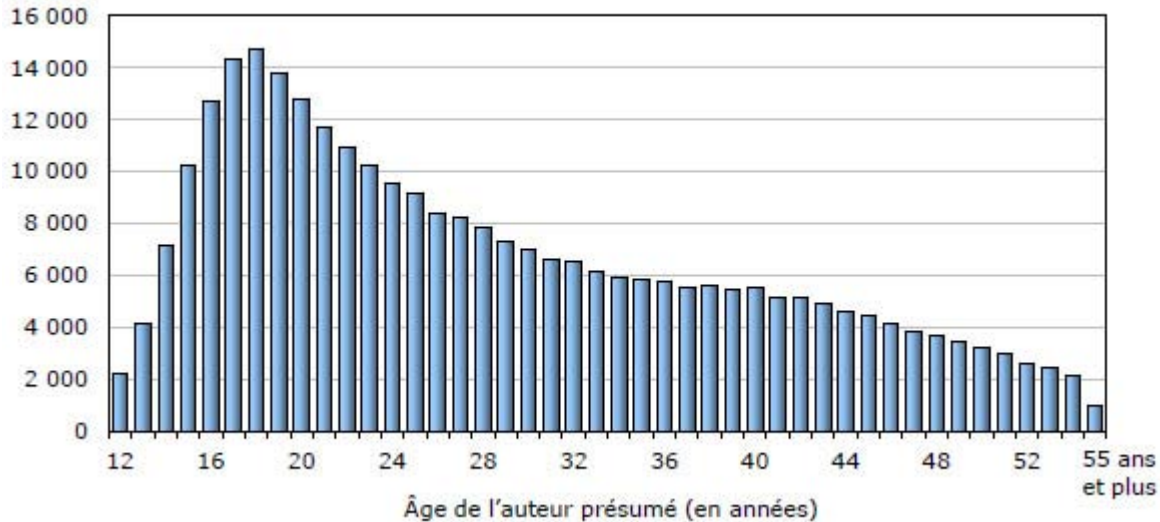
Les jeunes sont moins susceptibles d'être inculpés que par le passé

Les crimes ont tendance à être commis de façon disproportionnée par les adolescents et les jeunes adultes (graphique 15). En 2010, le taux des auteurs présumés d'infractions au *Code criminel* atteignait un sommet à l'âge de 18 ans, et diminuait généralement à mesure qu'augmentait l'âge.

Graphique 15

Auteurs présumés d'infractions, selon l'âge, Canada, 2010

taux pour 100 000 habitants



Note : Comprend les personnes qui ont été mises en accusation ou contre lesquelles la police a recommandé de porter une accusation ainsi que les personnes dont le cas a été classé sans mise en accusation (p. ex. programmes de déjudiciarisation).

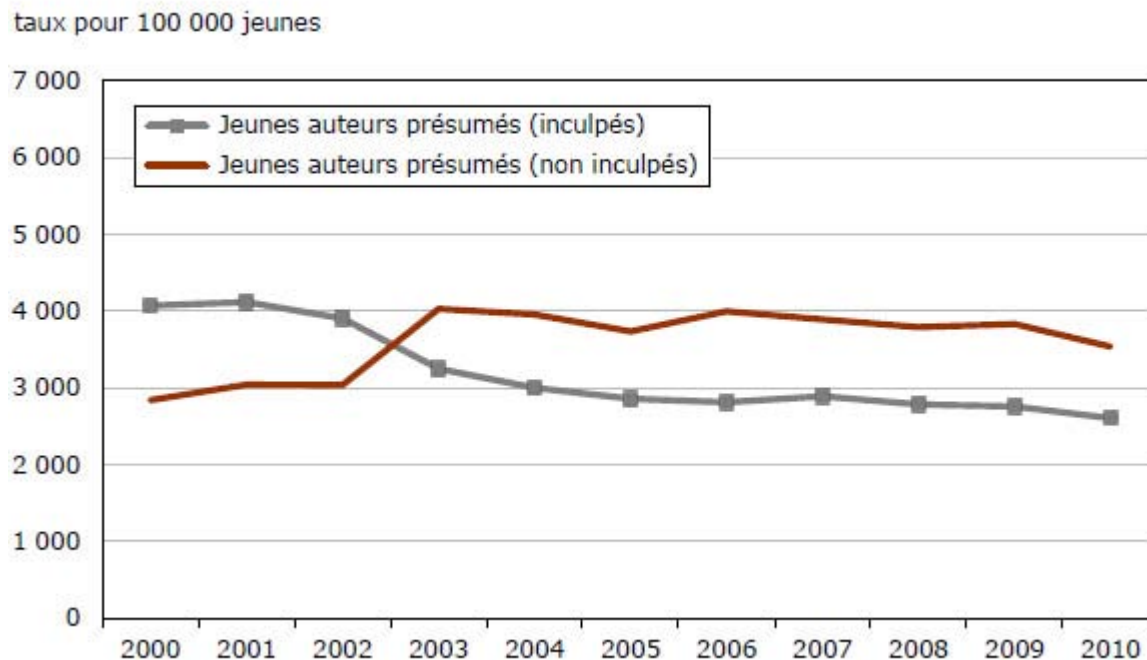
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

La police a identifié près de 153 000 jeunes auteurs présumés de crimes en 2010. Le nombre de jeunes auteurs présumés comprend ceux qui ont été inculpés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police et ceux qui ont fait l'objet de mesures autres qu'une mise en accusation officielle. Des exemples d'autres mesures comprennent le détournement du système de justice pénale officiel au moyen d'avertissements, de mises en garde et de renvois à des programmes communautaires.

Par le passé, le nombre de jeunes inculpés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police dépassait celui des jeunes ayant fait l'objet de mesures autres qu'une mise en accusation officielle. Toutefois, en 2003, cette tendance s'est renversée et, depuis, le nombre de jeunes déjudiciarisés a été supérieur au nombre de jeunes inculpés officiellement (graphique 16). Par exemple en 2010, 42 % des jeunes auteurs présumés ont été inculpés officiellement par la police, tandis que 58 % ont été détournés du système de justice pénale au moyen d'autres mesures. Ce changement s'est opéré pendant l'année de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, alors qu'ont été définis des objectifs précis concernant l'utilisation des mesures extrajudiciaires (c.-à-d. des sanctions non officielles) pour les jeunes.

Graphique 16

Jeunes auteurs présumés, selon l'état de classement, Canada, 2000 à 2010



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

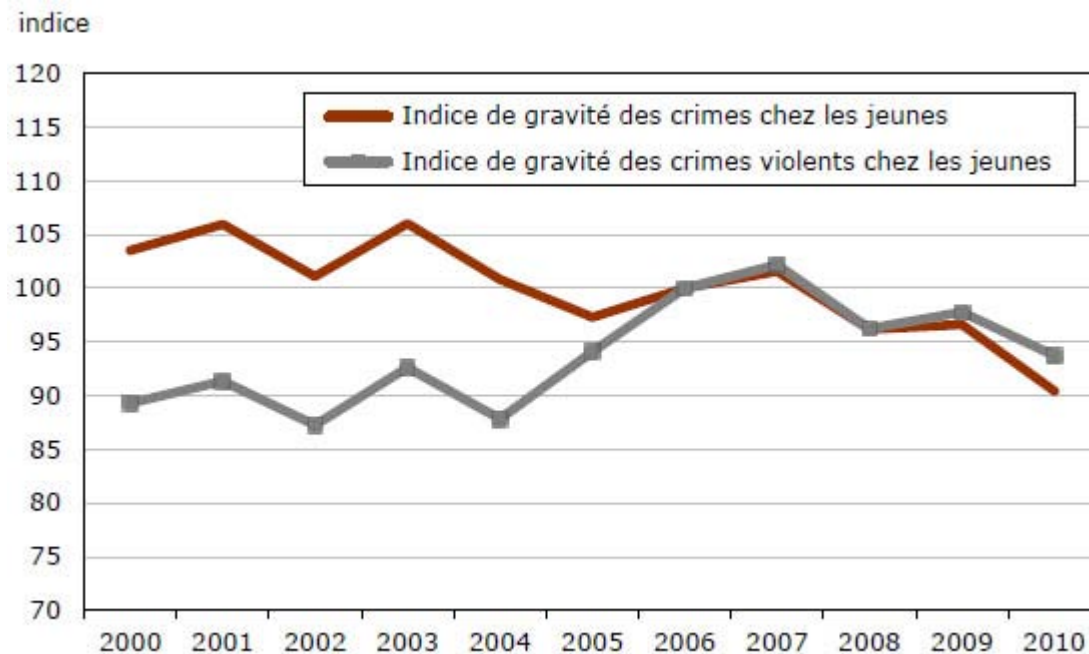
La criminalité chez les jeunes diminue en 2010

À l'instar du taux global de criminalité, le taux de criminalité chez les jeunes suit une tendance générale à la baisse depuis 10 ans. En 2010, le taux de crimes commis par des jeunes était inférieur de 7 % au taux enregistré l'année précédente et de 11 % à celui constaté 10 ans plus tôt (tableau 7a).

La gravité des crimes chez les jeunes a aussi fléchi depuis 10 ans, dont un recul de 6 % en 2010 (graphique 17, tableau 7b). Toutefois, la gravité des crimes violents chez les jeunes n'a pas enregistré une baisse aussi importante. Malgré un recul de 4 % en 2010 par rapport à 2009, l'Indice de gravité des crimes violents chez les jeunes était supérieur de 5 % à celui de 2000.

Graphique 17

Indices de gravité des crimes chez les jeunes déclarés par la police, Canada, 2000 à 2010



Note : La valeur des indices a été fixée à 100 pour l'année de référence, soit 2006.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Le nombre de jeunes auteurs présumés d'homicide s'élevait à 56 en 2010, soit 23 de moins qu'en 2009, ce qui s'est traduit par un déclin de 29 % du taux. On a également observé des déclins pour ce qui est des taux de jeunes auteurs présumés de vols de véhicules à moteur (-14 %), de voies de fait majeures (-12 %) et d'introductions par effraction (-10 %) (tableau 8). Les vols qualifiés (+2 %) figuraient parmi les quelques types d'infractions commises par des jeunes qui ont augmenté en 2010.

En 2010, la gravité des crimes commis par des jeunes a diminué dans chaque province et territoire sans exception. Les valeurs de l'Indice de gravité des crimes chez les jeunes étaient les moins élevées au Québec, suivie de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Colombie-Britannique (tableau 9). Le taux de criminalité chez les jeunes a aussi fléchi dans tout le pays, sauf dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, où de faibles hausses ont été signalées.

Les facteurs qui influent sur les statistiques des crimes déclarés par la police

De nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur les statistiques des crimes déclarés par la police. Ceux-ci peuvent comprendre, entre autres, l'évolution des divers facteurs démographiques, sociaux et économiques; les pratiques de déclaration à la police par le public; les progrès technologiques; les modifications législatives; et les politiques et pratiques des services de police locaux.

Plus précisément, l'évolution de la structure par âge de la population, particulièrement chez les groupes d'auteurs qui présentent un risque élevé (15 à 24 ans) et un faible risque (plus de 50 ans), peut avoir une incidence sur le volume de crimes commis (Blonigen, 2010). Il a été démontré que d'autres facteurs sociaux et économiques, comme les variations de l'inflation, la consommation d'alcool et les taux de chômage, sont liés à certaines habitudes criminelles (Pottie-Bunge, Johnson et Baldé, 2005). Des études ont révélé un lien entre les taux de criminalité des quartiers et l'accès aux ressources socioéconomiques (Charron, 2009; Savoie, 2008).

Les réactions et les perceptions de la société à l'égard de certains crimes, comme l'agression sexuelle et la violence conjugale, peuvent également donner lieu à des différences quant aux taux de déclaration à la police (Bowles et autres, 2009). En outre, les changements technologiques peuvent créer des possibilités de commettre des crimes ou même de nouveaux types de crime (p. ex. la cybercriminalité) (Nuth, 2008). De même, des changements apportés au système de justice pénale, comme l'ajout d'une nouvelle infraction, peuvent avoir un impact sur le nombre d'affaires criminelles déclarées par la police.

Des différences entre les politiques et les procédures des services de police locaux peuvent aussi avoir une incidence sur les statistiques de la criminalité. Certains services de police ont des centres d'appels où sont acheminés et enregistrés les rapports concernant les affaires criminelles, alors que d'autres exigent des victimes qu'elles fassent leur déclaration en personne. La facilité avec laquelle le public peut signaler les affaires peut avoir un effet sur les probabilités de déclaration à la police, et éventuellement à Statistique Canada dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Résumé

La tendance à la baisse des crimes déclarés par la police s'est poursuivie en 2010, des reculs ayant été enregistrés dans tout le pays, sauf à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Le taux de criminalité au Canada se situait à son point le plus faible depuis le début des années 1970, alors que l'Indice de gravité de la criminalité s'est établi à son niveau le plus bas depuis 1998, la première année pour laquelle les données de cette mesure sont disponibles. La police a déclaré des baisses de la plupart des catégories de crimes, à quelques exceptions près. Le taux d'homicides, qui est considéré comme le baromètre de la violence dans un pays, était à son point le plus bas depuis le milieu des années 1960. La criminalité chez les jeunes a aussi accusé un recul en 2010, tant sur le plan du volume que sur celui de la gravité.

Source des données

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été mis sur pied en 1962 avec la collaboration et l'aide de l'Association canadienne des chefs de police. L'enquête vise les crimes déclarés par la police dont le bien-fondé a été établi au moyen d'une enquête. Les données proviennent de tous les services de police fédéraux, provinciaux et municipaux au Canada.

Les données recueillies dans le cadre du Programme DUC agrégé représentent pratiquement 100 % de la charge de travail de l'ensemble des services de police au Canada. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les chiffres figurant dans le présent article sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire afin d'améliorer la comparabilité des données entre les services de police. On peut produire des chiffres fondés sur toutes les infractions sur demande.

Chaque année, la base de données DUC est figée à la fin de mai aux fins de la production des statistiques de la criminalité pour l'année civile précédente. Toutefois, les services de police continuent d'envoyer des données à jour à Statistique Canada après cette date relativement à des affaires qui sont survenues au cours d'années antérieures. Ces révisions représentent généralement de nouveaux enregistrements sur les auteurs présumés, au fur et à mesure que les affaires sont résolues et les auteurs présumés sont identifiés par la police. Cependant, dans certains cas, de nouveaux enregistrements sur les affaires peuvent être ajoutés et des enregistrements sur des affaires déjà déclarées peuvent être supprimés lorsque les nouveaux renseignements deviennent connus.

Des révisions sont acceptées pendant une période d'un an suivant la diffusion originale des données. À titre d'exemple, lorsque les statistiques de la criminalité pour 2010 sont diffusées, les données pour 2009 sont mises à jour afin de tenir compte des révisions qui ont été apportées entre les mois de mai 2010 et de mai 2011. Les données sont révisées une seule fois, puis sont figées de façon permanente.

Depuis 10 ans, le nombre d'affaires enregistrées pour l'année précédente a été révisé à la baisse trois fois et à la hausse sept fois, le changement moyen s'élevant à 0,2 %. Dans le cas des auteurs présumés, les données de l'année précédente ont fait l'objet d'une révision moyenne à la hausse d'environ 1 %.

Références

- BABYAK, Colin, et autres. 2009. *La méthodologie de l'Indice de gravité de la criminalité déclarée par la police*, produit n° HSMD-2009-006F/E, Division des méthodes d'enquêtes auprès des ménages, Ottawa.
- BLONIGEN, DM. 2010. « Explaining the relationship between age and crime: Contributions from the developmental literature on personality », *Clinical psychology review*, vol. 30, n° 1, p. 89 à 100.
- BOWLES, Roger, Marcia Garcia REYES et Nuno GAROUPA. 2009. « Crime reporting decisions and the costs of crime », *European Journal on Criminal Policy and Research*, vol. 15, n° 4, p. 365 à 377.
- CHARRON, Mathieu. 2009. *Caractéristiques des quartiers et répartition des crimes déclarés par la police dans la ville de Toronto*, produit n° 85-561-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 18, (site consulté le 6 mai 2011).
- DAUVERGNE, Mia. 2009. « Tendances des infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada », *Juristat*, vol. 29, n° 2, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 6 mai 2011).
- DAUVERGNE, Mia. 2008. « Vols de véhicules à moteur au Canada, 2007 », *Juristat*, vol. 28, n° 10, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 6 mai 2011).
- FEDOROWYCZ, Orest. 2004. « Les introductions par effraction au Canada, 2002 », *Juristat*, vol. 24, n° 5, produit n° 85-002-XPF au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 6 mai 2011).
- GANNON, Maire, et Andrea TAYLOR-BUTTS. 2006. *L'utilisation par les Canadiens de mesures de prévention du crime*, produit n° 85F0033MWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », n° 12. (site consulté le 6 mai 2011).
- LINDEN, Rick, et Trefor MUNN-VENN. 2008. *Making Communities Safer: Lessons Learned Combating Auto Theft in Winnipeg*, Le Conference Board du Canada, National Security and Public Safety Division. Ottawa.
- MARSHALL, Ineke, et Carolyn BLOCK. 2004. « Maximizing the availability of cross-national data on homicide », *Homicide Studies*, vol. 8, n° 3, p. 267 à 310.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA. s.d. « Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : Résumé et historique », *Justice pour les jeunes*, version mise à jour le 4 septembre 2009, (site consulté le 6 mai 2011).
- NUTH, Maryke. 2008. « Taking advantage of new technologies: For and against crime », *Computer Law and Security Report*, vol. 24, n° 5, p. 437 à 446.
- PERREAULT, Samuel, et Shannon BRENNAN. 2010. « La victimisation criminelle au Canada, 2009 », *Juristat*, vol. 30, n° 2, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 6 mai 2011).
- POTTIE-BUNGE, Valerie, Holly JOHNSON et Thierno BALDÉ. 2005. *L'exploration des tendances de la criminalité au Canada*, produit n° 85-561-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 5, (site consulté le 6 mai 2011).
- SAVOIE, Josée (éditrice). 2008. *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité : Edmonton, Halifax et Thunder Bay*, produit n° 85-561-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 10, (site consulté le 6 mai 2011).
- STATISTIQUE CANADA. 2011. Totalisation spéciale, à partir de l'Enquête sociale générale de 2009.
- STATISTIQUE CANADA. 2011. « Valeurs de l'Indice de gravité de la criminalité, 238 services de police ayant desservi des collectivités de plus de 10 000 habitants, 2010 », 21 juillet 2011, (site consulté le 21 juillet 2011).

WALLACE, Marnie, et autres. 2009. *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, produit n° 85-004-X au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa, (site consulté le 6 mai 2011).

Notes

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'au moins une municipalité voisine située autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les policiers comprennent les personnes employées à la préservation et au maintien de l'ordre public ou à la signification ou à l'exécution d'actes judiciaires en matière civile, comme les agents de police, les surveillants de prison, les huissiers de justice et les maires.

Tableau 1a
Taux de crimes déclarés par la police, Canada, 2000 à 2010

Année	Ensemble des crimes (taux de criminalité)			Crimes violents		Crimes contre les biens			Autres infractions prévues au <i>Code criminel</i>			
	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précédente
2000	2 334 451	7 607	-1	458 559	1 494	4	1 592 418	5 189	-3	283 474	924	2
2001	2 353 330	7 587	0	457 043	1 473	-1	1 589 425	5 124	-1	306 862	989	7
2002	2 355 322	7 512	-1	451 733	1 441	-2	1 592 782	5 080	-1	310 807	991	0
2003	2 458 482	7 770	3	453 963	1 435	0	1 676 439	5 299	4	328 080	1 037	5
2004	2 427 370	7 600	-2	448 514	1 404	-2	1 636 363	5 123	-3	342 493	1 072	3
2005	2 361 974	7 325	-4	447 857	1 389	-1	1 574 808	4 884	-5	339 309	1 052	-2
2006	2 359 804	7 244	-1	451 652	1 386	0	1 566 315	4 808	-2	341 837	1 049	0
2007	2 271 754	6 898	-5	445 252	1 352	-2	1 488 103	4 519	-6	338 399	1 028	-2
2008	2 204 643	6 617	-4	443 608	1 332	-2	1 415 572	4 249	-6	345 463	1 037	1
2009 ^r	2 172 960	6 444	-3	444 533	1 318	-1	1 386 184	4 111	-3	342 243	1 015	-2
2010	2 095 921	6 145	-5	437 316	1 282	-3	1 311 891	3 846	-6	346 714	1 016	0
Variation en pourcentage de 2000 à 2010	...	-19	-14	-26	10	...

... n'ayant pas lieu de figurer
r révisé

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions prévues au *Code criminel* (excluant les délits de la route). Voir au tableau 4 la liste des infractions comprises dans chaque catégorie de crimes. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données pour les taux de l'ensemble des crimes, de crimes violents, de crimes contre les biens et d'autres infractions sont disponibles à compter de 1962. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Il s'agit des estimations de la population au 1^{er} juillet, Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 1b
Indices des crimes déclarés par la police, Canada, 2000 à 2010

Année	Indice global de gravité de la criminalité		Indice de gravité des crimes violents		Indice de gravité des crimes sans violence	
	indice	variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	indice	variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	indice	variation en pourcentage par rapport à l'année précédente
2000	106,7	-4	97,8	-2	110,2	-5
2001	105,3	-1	97,2	-1	108,4	-2
2002	104,1	-1	96,2	-1	107,2	-1
2003	106,8	3	97,6	1	110,4	3
2004	104,1	-3	96,0	-2	107,2	-3
2005	101,3	-3	98,5	3	102,4	-4
2006	100,0	-1	100,0	2	100,0	-2
2007	95,2	-5	97,7	-2	94,2	-6
2008	90,4	-5	94,9	-3	88,7	-6
2009 ^f	87,6	-3	94,1	-1	85,1	-4
2010	82,7	-6	88,9	-6	80,3	-6
Variation en pourcentage de 2000 à 2010	-23	...	-9	...	-27	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^f révisé

Note : Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à partir de 1998.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2a
Taux de crimes déclarés par la police, selon la province ou le territoire, 2010

Provinces et territoires	Ensemble des crimes (taux de criminalité)			Crimes violents		
	nombre	taux	variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation en pourcentage par rapport à l'année précédente
Terre-Neuve-et-Labrador	34 279	6 725	3	7 915	1 553	3
Île-du-Prince-Édouard	8 829	6 206	-1	1 676	1 178	-7
Nouvelle-Écosse	65 790	6 980	1	14 741	1 564	-6
Nouveau-Brunswick	41 320	5 496	-2	11 356	1 511	-2
Québec	377 200	4 770	-5	84 843	1 073	-2
Ontario	588 985	4 458	-5	130 112	985	-2
Manitoba	125 857	10 187	-3	25 781	2 087	-3
Saskatchewan	131 515	12 578	-2	26 667	2 550	1
Alberta	300 802	8 084	-6	54 905	1 476	-4
Colombie-Britannique	380 772	8 404	-6	70 766	1 562	-6
Yukon	7 238	20 965	-10	1 459	4 226	1
Territoires du Nord-Ouest	20 304	46 400	11	3 678	8 405	-2
Nunavut	13 030	39 223	4	3 417	10 286	10
Canada	2 095 921	6 145	-5	437 316	1 282	-3

Provinces et territoires	Crimes contre les biens			Autres infractions prévues au <i>Code criminel</i>		
	nombre	taux	variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation en pourcentage par rapport à l'année précédente
Terre-Neuve-et-Labrador	21 035	4 127	2	5 329	1 045	9
Île-du-Prince-Édouard	6 165	4 333	1	988	694	-2
Nouvelle-Écosse	40 848	4 334	4	10 201	1 082	-2
Nouveau-Brunswick	24 688	3 284	-2	5 276	702	-5
Québec	248 350	3 141	-7	44 007	557	3
Ontario	388 688	2 942	-7	70 185	531	0
Manitoba	77 767	6 295	-5	22 309	1 806	3
Saskatchewan	71 910	6 877	-4	32 938	3 150	3
Alberta	182 611	4 908	-8	63 286	1 701	-1
Colombie-Britannique	231 362	5 106	-8	78 644	1 736	-3
Yukon	3 103	8 988	-1	2 676	7 751	-22
Territoires du Nord-Ouest	9 769	22 325	13	6 857	15 670	15
Nunavut	5 595	16 842	0	4 018	12 095	5
Canada	1 311 891	3 846	-6	346 714	1 016	0

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions prévues au *Code criminel* (excluant les délits de la route). Voir au tableau 4 la liste des infractions comprises dans chaque catégorie de crimes. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données pour les taux de l'ensemble des crimes, de crimes violents, de crimes contre les biens et d'autres infractions sont disponibles à compter de 1962. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Il s'agit des estimations de la population au 1^{er} juillet, Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2b
Indices de gravité des crimes déclarés par la police, selon la province ou le territoire, 2010

Provinces et territoires	Indice global de gravité de la criminalité		Indice de gravité des crimes violents		Indice de gravité des crimes sans violence	
	indice	variation en pourcentage de 2009 à 2010	indice	variation en pourcentage de 2009 à 2010	indice	variation en pourcentage de 2009 à 2010
Terre-Neuve-et-Labrador	80,2	10	70,2	13	84,1	10
Île-du-Prince-Édouard	66,0	0	42,1	-5	75,1	1
Nouvelle-Écosse	83,5	-1	84,5	-6	83,1	2
Nouveau-Brunswick	69,0	-3	68,4	-5	69,2	-1
Québec	76,9	-6	76,5	-5	77,0	-6
Ontario	65,0	-6	77,7	-5	60,2	-6
Manitoba	127,8	-6	162,3	-8	114,5	-5
Saskatchewan	148,2	-1	153,9	-1	145,9	-1
Alberta	97,9	-8	98,1	-8	97,8	-7
Colombie-Britannique	102,4	-7	102,1	-8	102,5	-7
Yukon	171,2	-6	188,1	-6	164,7	-5
Territoires du Nord-Ouest	340,2	6	325,2	0	345,9	8
Nunavut	345,7	3	505,7	4	284,2	2
Canada	82,7	-6	88,9	-6	80,3	-6

Note : Les valeurs des indices de gravité de la criminalité pour les provinces et les territoires sont disponibles à partir de 1998.

Source Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 3
Indices de gravité des crimes déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2010

Régions métropolitaines de recensement ^{1, 2, 3}	Indice global de gravité de la criminalité		Indice de gravité des crimes violents		Indice de gravité des crimes sans violence	
	indice	variation en pourcentage de 2009 à 2010	indice	variation en pourcentage de 2009 à 2010	indice	variation en pourcentage de 2009 à 2010
Regina	131,4	-8	151,2	-3	123,8	-10
Saskatoon	128,1	-4	155,7	0	117,5	-6
Winnipeg	122,3	-10	163,9	-13	106,3	-8
Kelowna	113,1	-7	95,9	-8	119,7	-7
Thunder Bay	111,3	-1	138,5	1	100,8	-2
Edmonton	102,0	-12	106,0	-11	100,4	-12
St. John's	101,9	12	90,1	29	106,4	7
Vancouver	101,2	-8	108,2	-10	98,5	-7
Abbotsford–Mission	99,8	-10	89,8	-24	103,7	-4
Brantford	99,1	-6	92,5	1	101,7	-9
Halifax	96,8	0	105,6	-12	93,4	6
Saint John	91,9	-4	96,4	-3	90,2	-5
Grand Sudbury	84,2	4	85,0	-14	83,9	13
Montréal	83,7	-6	98,3	-3	78,1	-7
Victoria	83,7	-9	81,3	0	84,6	-12
London	82,4	-6	74,3	6	85,5	-9
Calgary	76,5	-5	82,1	-7	74,4	-4
Saguenay	73,4	-4	59,2	-18	78,9	1
Moncton	71,8	-5	72,4	-10	71,6	-3
Hamilton	70,9	-4	80,9	-4	67,0	-4
St. Catharines–Niagara	69,8	-8	56,9	-10	74,8	-7
Trois-Rivières	69,4	-13	44,4	-18	79,0	-12
Gatineau ⁴	69,3	-7	59,7	-20	73,1	-2
Kitchener–Cambridge–Waterloo	68,0	-8	69,8	7	67,3	-13
Peterborough	67,8	3	65,8	8	68,5	1
Windsor	66,1	-7	65,1	-13	66,4	-5
Kingston	62,3	-4	54,5	-22	65,3	4
Barrie	60,1	-7	50,1	-7	63,9	-7
Ottawa ⁵	60,1	-10	67,5	-14	57,2	-9
Toronto	57,8	-7	88,4	-6	46,0	-7
Québec	56,1	-8	51,3	2	57,9	-11
Guelph	50,4	-16	44,5	-13	52,7	-17
Canada	82,7	-6	88,9	-6	80,3	-6

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les populations des RMR ont été ajustées pour qu'elles correspondent aux limites des territoires policiers.

3. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires policiers et celles de la RMR. La RMR de Sherbrooke est exclue en raison de l'indisponibilité des données en 2010.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

5. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Note : Les valeurs des indices de gravité de la criminalité selon la région métropolitaine de recensement sont disponibles à partir de 1998.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 4
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, Canada, 2009 et 2010

Type d'infraction	2009 ^r		2010		variation du taux en % de 2009 à 2010	variation du taux en % de 2009 à 2010
	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage	
Total des crimes (exclut les délits de la route) — taux de criminalité	2 172 960	6 444	2 095 921	6 145	-5	-19
Crimes violents						
Homicide	610	2	554	2	-10	-9
Autres infractions causant la mort ¹	101	0	91	0	-11	-18
Tentative de meurtre	801	2	693	2	-14	-19
Agression sexuelle grave (niveau 3)	119	0	188	1	56	-7
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	352	1	388	1	9	-11
Agression sexuelle (niveau 1)	20 450	61	21 604	63	4	-17
Infractions sexuelles contre les enfants ²	2 693	8	3 648	11
Voies de fait graves (niveau 3)	3 619	11	3 410	10	-7	20
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	53 383	158	51 340	151	-5	14
Voies de fait simples (niveau 1)	180 564	535	173 843	510	-5	-18
Voies de fait contre un policier ³	11 837	35	17 377	51	45	105
Autres voies de fait	3 427	10	3 257	10	-6	-36
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer	1 736	5	1 952	6	11	-21
Vol qualifié	32 463	96	30 405	89	-7	-11
Séquestration ou enlèvement	4 791	14	4 308	13	-11	80
Rapt	435	1	446	1	1	-46
Extorsion	1 718	5	1 548	5	-11	-29
Harcèlement criminel	19 860	59	21 108	62	5	-5
Menaces	78 652	233	75 927	223	-5	-28
Appels menaçants ou harcelants	23 186	69	21 436	63	-9	-36
Autres crimes violents prévus au <i>Code criminel</i>	3 736	11	3 793	11	0	-11
Total	444 533	1 318	437 316	1 282	-3	-14
Crimes contre les biens						
Introduction par effraction	206 069	611	196 881	577	-6	-40
Possession de biens volés	30 712	91	29 823	87	-4	-6
Vol de véhicules à moteur	107 992	320	92 683	272	-15	-48
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	15 795	47	15 790	46	-1	-33
Vol de moins de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	559 155	1 658	536 151	1 572	-5	-27
Fraude	90 731	269	88 491	259	-4	-7
Méfait	362 326	1 075	339 831	996	-7	-6
Crime d'incendie	13 404	40	12 241	36	-10	-19
Total	1 386 184	4 111	1 311 891	3 846	-6	-26

Tableau 4 (suite)
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, Canada, 2009 et 2010

Type d'infraction	2009 ^r		2010		variation du taux en % de 2009 à 2010	variation du taux en % de 2000 à 2010
	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage	
Autres infractions au Code criminel						
Contrefaçon	818	2	820	2	-1	-46
Infractions relatives aux armes	14 987	44	14 861	44	-2	3
Pornographie juvénile ⁴	1 587	5	2 190	6	36	123
Prostitution	3 534	10	3 043	9	-15	-46
Fait de troubler la paix	117 644	349	117 903	346	-1	32
Infractions contre l'administration de la justice	171 848	510	176 560	518	2	9
Autres infractions	31 825	94	31 337	92	-3	-25
Total	342 243	1 015	346 714	1 016	0	10
Délits de la route prévus au Code criminel						
Conduite avec facultés affaiblies ⁵	88 303	262	84 397	247	-6	-4
Autres délits de la route prévus au Code criminel	57 839	172	55 604	163	-5	46
Total	146 142	433	140 001	410	-5	11
Infractions relatives aux drogues						
Possession de cannabis	49 151	146	56 870	167	14	13
Possession de cocaïne	7 614	23	7 256	21	-6	32
Possession d'autres drogues	8 224	24	9 462	28	14	91
Trafic, production ou distribution de cannabis	16 404	49	18 256	54	10	-21
Trafic, production ou distribution de cocaïne	10 027	30	9 729	29	-4	11
Trafic, production ou distribution d'autres drogues	6 543	19	6 956	20	5	38
Total	97 963	291	108 529	318	10	11
Infractions aux autres lois fédérales						
<i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>	12 461	37	13 036	38	3	-45
Autres lois fédérales	19 279	57	19 684	58	1	33
Total	31 740	94	32 720	96	2	-15
Total — ensemble des infractions	2 448 805	7 262	2 377 171	6 969	-4	-17

^r révisé

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Il s'agit d'une catégorie de crimes relativement nouvelle pour laquelle seulement des données partielles sont disponibles pour les années antérieures à 2010. Par conséquent, il ne faut pas comparer directement les nombres et les taux avec les données des années précédentes.

3. En 2009, des dispositions législatives sont entrées en vigueur afin de créer les infractions « voies de fait armées contre un agent de la paix ou voies de fait causant des lésions corporelles à un agent de la paix (niveau 2) » et « voies de fait graves contre un agent de la paix (niveau 3) ». Par conséquent, la forte augmentation observée au chapitre des voies de fait contre un policier peut être attribuable à une plus grande déclaration et devrait être interprétée avec prudence.

4. En 2002, des changements législatifs ont été apportés en vue d'inclure l'utilisation d'Internet pour commettre des infractions liées à la pornographie juvénile. Ainsi, la variation en pourcentage de cette infraction est calculée pour la période allant de 2003 à 2010.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue; la conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue causant des lésions corporelles ou la mort; le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool ou de drogue; et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.

Note : Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Des données sur les types particuliers de crimes sont disponibles (dans la plupart des cas) depuis 1977. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Il s'agit des estimations de la population au 1^{er} juillet, Division de la démographie de Statistique Canada.**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 5
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, selon la province ou le territoire, 2010

Provinces et territoires	Homicide			Tentative de meurtre			Voies de fait majeures (niveaux 2 et 3)			Vol qualifié		
	nombre	taux	variation du taux en % de 2009 à 2010 ¹	nombre	taux	variation du taux en % de 2009 à 2010 ²	nombre	taux	variation du taux en % de 2009 à 2010	nombre	taux	variation du taux en % de 2009 à 2010
Terre-Neuve-et-Labrador	4	0,8	...	2	0	...	655	128	-7	160	31	37
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0	...	0	0	...	119	84	6	22	15	15
Nouvelle-Écosse	21	2,2	39	24	3	-37	1 284	136	-21	486	52	-17
Nouveau-Brunswick	9	1,2	-25	14	2	40	977	130	-15	142	19	-29
Québec	84	1,1	-5	220	3	6	11 673	148	0	6 442	81	-6
Ontario	189	1,4	5	251	2	-15	15 109	114	-4	11 567	88	-6
Manitoba	45	3,6	-22	26	2	-5	4 369	354	-4	2 177	176	-11
Saskatchewan	34	3,3	-7	30	3	2	3 966	379	-7	1 263	121	0
Alberta	77	2,1	-20	46	1	-37	6 808	183	-9	3 213	86	-15
Colombie-Britannique	83	1,8	-31	76	2	-34	8 853	195	-5	4 878	108	-7
Yukon	1	2,9	...	0	0	...	168	487	-4	17	49	84
Territoires du Nord-Ouest	1	2,3	...	0	0	...	401	916	-8	24	55	84
Nunavut	6	18,1	-3	4	12	...	368	1 108	-10	14	42	-41
Canada	554	1,6	-10	693	2	-14	54 750	161	-5	30 405	89	-7

... n'ayant pas lieu de figurer

1. En raison de la variabilité des petits chiffres, la variation en pourcentage n'a pas été calculée lorsque le nombre d'homicides est inférieur à 5 au cours d'une année donnée.

2. En raison de la variabilité des petits chiffres, la variation en pourcentage n'a pas été calculée lorsque le nombre de tentatives de meurtre est inférieur à 5 au cours d'une année donnée.

Note : Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Des données sur les types particuliers de crimes sont disponibles (dans la plupart des cas) selon la province ou le territoire depuis 1977. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Il s'agit des estimations de la population au 1^{er} juillet, Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 5 (suite)

Crimes déclarés par la police, certaines infractions, selon la province ou le territoire, 2010

Provinces et territoires	Agression sexuelle (niveaux 1, 2 et 3)			Infractions relatives aux armes à feu			Introduction par effraction			Vol de véhicules à moteur		
	nombre	taux	variation du taux en % de 2009 à 2010	nombre	taux	variation du taux en % de 2009 à 2010 ³	nombre	taux	variation du taux en % de 2009 à 2010	nombre	taux	variation du taux en % de 2009 à 2010
Terre-Neuve- et-Labrador	360	71	-1	36	7	50	3 399	667	17	603	118	30
Île-du-Prince- Édouard	59	41	-9	3	2	...	732	515	1	113	79	-30
Nouvelle- Écosse	683	72	-2	61	6	74	5 259	558	3	1 282	136	-3
Nouveau- Brunswick	585	78	2	62	8	72	3 633	483	4	1 239	165	-4
Québec	4 342	55	0	348	4	3	53 733	680	-9	24 410	309	-11
Ontario	7 693	58	6	570	4	4	54 687	414	-5	22 611	171	-18
Manitoba	1 417	115	10	125	10	-4	10 116	819	-5	5 596	453	-15
Saskatchewan	1 139	109	-5	150	14	35	9 806	938	-1	4 988	477	-8
Alberta	2 523	68	11	300	8	24	22 533	606	-5	15 298	411	-18
Colombie- Britannique	2 932	65	10	259	6	-5	31 346	692	-8	15 957	352	-20
Yukon	69	200	-9	10	29	95	248	718	-6	160	463	18
Territoires du Nord-Ouest	176	402	-6	15	34	199	713	1 629	-2	222	507	-5
Nunavut	202	608	-8	13	39	80	676	2 035	3	204	614	2
Canada	22 180	65	5	1 952	6	11	196 881	577	-6	96 683	272	-15

3. En raison de la variabilité des petits chiffres, la variation en pourcentage n'a pas été calculée lorsque le nombre d'infractions relatives aux armes à feu est inférieur à 5 au cours d'une année donnée.

Note : Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Des données sur les types particuliers de crimes sont disponibles (dans la plupart des cas) selon la province ou le territoire depuis 1977. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Il s'agit des estimations de la population au 1^{er} juillet, Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 5 (suite)

Crimes déclarés par la police, certaines infractions, selon la province ou le territoire, 2010

Provinces et territoires	Cannabis			Cocaïne			Autres drogues ⁴			Conduite avec facultés affaiblies ⁵		
	nombre	taux	variation du taux en % de 2009 à 2010	nombre	taux	variation du taux en % de 2009 à 2010	nombre	taux	variation du taux en % de 2009 à 2010	nombre	taux	variation du taux en % de 2009 à 2010
Terre-Neuve-et-Labrador	1 046	205	23	195	38	10	343	67	65	2 119	416	22
Île-du-Prince-Édouard	153	108	23	32	22	6	58	41	-7	727	511	10
Nouvelle-Écosse	2 365	251	18	319	34	-3	438	46	-2	3 426	363	8
Nouveau-Brunswick	1 495	199	17	222	30	-15	410	55	3	2 628	350	8
Québec	16 411	208	14	2 008	25	5	4 297	54	14	16 424	208	-1
Ontario	21 758	165	8	5 004	38	-9	5 613	42	7	17 191	130	-7
Manitoba	1 940	157	13	719	58	-3	370	30	4	3 040	246	-18
Saskatchewan	2 631	252	29	663	63	31	530	51	19	6 566	628	3
Alberta	7 263	195	13	2 843	76	-10	1 384	37	13	14 865	399	-14
Colombie-Britannique	19 054	421	15	4 802	106	-5	2 897	64	6	16 067	355	-8
Yukon	113	327	-19	45	130	-22	22	64	2	408	1 182	1
Territoires du Nord-Ouest	552	1 261	35	128	293	11	50	114	-14	740	1 691	10
Nunavut	345	1 039	30	5	15	-3	6	18	-35	196	590	-38
Canada	75 126	220	13	16 985	50	-5	16 418	48	10	84 397	247	-6

4. Comprend les autres drogues, comme l'héroïne, le crystal meth et l'ecstasy.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue; la conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue causant des lésions corporelles ou la mort; le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool ou de drogue; et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.

Note : Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Des données sur les types particuliers de crimes sont disponibles (dans la plupart des cas) selon la province ou le territoire depuis 1977. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Il s'agit des estimations de la population au 1^{er} juillet, Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 6
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, selon la région métropolitaine de recensement, 2010

Régions métropolitaines de recensement ^{1, 2, 3}	Ensemble des crimes (taux de criminalité) ⁴		Homicide ⁵		Vol qualifié		Introduction par effraction		Vol de véhicules à moteur	
	taux	variation du taux en % de 2009 à 2010	nombre	taux	taux	taux	taux	taux	taux	taux
		taux								
Regina	9 813	-8	8	3,7	196	-8	719	-16	562	-2
Kelowna	9 548	-9	3	1,7	93	-2	831	4	494	-25
Saskatoon	9 384	-8	10	3,7	199	-3	845	-2	471	-21
Thunder Bay	8 713	-5	5	4,2	149	15	722	1	176	4
Winnipeg	8 405	-7	22	2,8	258	-13	784	-3	503	-20
St. John's	7 960	7	2	1,1	71	53	792	3	203	66
Edmonton	7 853	-10	32	2,7	118	-21	597	-14	446	-26
Vancouver	7 484	-6	36	1,5	147	-8	712	-9	370	-20
Saint John	7 450	-3	2	1,9	39	-50	479	0	142	7
Halifax	7 379	3	11	2,7	95	-21	618	12	155	-7
Abbotsford–Mission	7 254	-5	4	2,3	80	-30	675	-7	553	-11
Brantford	7 226	-8	1	0,7	67	26	718	-7	474	-31
Victoria	7 130	-10	5	1,4	82	0	474	-9	184	-27
London	6 213	-9	9	1,8	81	-3	585	-11	238	-21
Moncton	5 744	-3	3	2,2	32	-30	449	-10	145	-27
Grand Sudbury	5 717	6	4	2,4	78	-19	824	45	178	-18
Barrie	5 290	-5	2	1,0	33	-26	364	-8	103	-30
Kingston	5 108	-1	3	1,9	23	-50	489	18	104	-23
Montréal	5 099	-7	49	1,3	142	-2	644	-9	361	-9
Calgary	5 047	-5	15	1,2	109	-6	564	12	369	-12
Windsor	5 027	-2	0	0,0	76	0	471	-8	160	-9
Gatineau ⁶	5 013	-6	1	0,3	46	-23	729	2	185	-8
St. Catharines–Niagara	4 961	-6	4	0,9	55	-16	630	-9	198	-22
Hamilton	4 954	-3	12	1,7	93	-9	441	-2	353	-17
Kitchener–Cambridge–Waterloo	4 950	-10	4	0,8	64	20	416	-18	148	-31
Peterborough	4 864	-7	2	1,6	64	10	584	20	108	-14
Trois-Rivières	4 861	-2	0	0,0	29	-31	724	-17	260	-41
Saguenay	4 482	1	0	0,0	19	-25	616	3	211	-14
Ottawa ⁷	4 257	-7	13	1,4	88	-19	316	-11	138	-30
Guelph	4 241	-14	0	0,0	35	-29	354	-19	87	-37
Québec	3 898	-5	6	0,8	35	-29	526	-18	150	-21
Toronto	3 563	-6	80	1,4	128	-4	307	-3	171	-15
Canada	6 145	-5	554	1,6	89	-7	577	-6	272	-15

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les populations des RMR ont été ajustées pour qu'elles correspondent aux limites des territoires policiers.

3. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires policiers et celles de la RMR. La RMR de Sherbrooke est exclue en raison de l'indisponibilité des données en 2010. Les données sur les homicides sont disponibles pour ces deux RMR : Oshawa = 6 homicides (le taux était de 1,5 pour 100 000 habitants), Sherbrooke = 1 homicide (le taux était de 0,5 pour 100 000 habitants).

4. Le taux de criminalité est fondé sur les infractions prévues au *Code criminel* (excluant les délits de la route). Voir au tableau 4 la liste des infractions comprises dans la catégorie du total des crimes.

5. En raison de la variabilité des petits chiffres, la variation en pourcentage des taux d'homicides n'a pas été calculée.

6. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

7. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Note : Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Des données sur les types particuliers de crimes sont disponibles (dans la plupart des cas) selon la région métropolitaine de recensement depuis 1991. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Il s'agit des estimations de la population au 1^{er} juillet, Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 7a
Jeunes auteurs présumés de crimes déclarés par la police, Canada, 2000 à 2010

Année	Ensemble des crimes (taux de criminalité chez les jeunes)			Crimes violents			Crimes contre les biens			Autres infractions prévues au <i>Code criminel</i>		
	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation en % par rapport à l'année précédente
2000	171 148	6 914	7	48 130	1 944	13	96 760	3 909	4	26 258	1 061	11
2001	178 529	7 159	4	49 475	1 984	2	99 097	3 974	2	29 957	1 201	13
2002	175 537	6 945	-3	47 960	1 898	-4	98 021	3 878	-2	29 556	1 169	-3
2003	186 041	7 280	5	50 106	1 961	3	105 625	4 133	7	30 310	1 186	1
2004	179 670	6 959	-4	49 695	1 925	-2	99 601	3 858	-7	30 374	1 176	-1
2005	172 024	6 596	-5	49 430	1 895	-2	92 631	3 552	-8	29 963	1 149	-2
2006	178 839	6 812	3	51 452	1 960	3	94 835	3 612	2	32 552	1 240	8
2007	177 400	6 782	0	51 144	1 955	0	93 701	3 582	-1	32 555	1 245	0
2008	169 747	6 577	-3	49 130	1 903	-3	88 878	3 443	-4	31 739	1 230	-1
2009 ^r	167 103	6 593	0	48 030	1 895	0	88 309	3 484	1	30 764	1 214	-1
2010	152 700	6 147	-7	45 653	1 838	-3	78 366	3 155	-9	28 681	1 155	-5
Variation en pourcentage de 2000 à 2010	...	-11	-5	-19	9	...

^r révisé

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions prévues au *Code criminel* (excluant les délits de la route). Voir au tableau 4 la liste des infractions comprises dans chaque catégorie de crimes. Désigne le nombre de jeunes de 12 à 17 ans qui ont été inculpés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police ou qui ont été détournés du système de justice pénale officiel au moyen d'avertissements, de mises en garde, de renvois à des programmes communautaires, etc. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données sur les jeunes pour les taux de l'ensemble des crimes, de crimes violents, de crimes contre les biens et d'autres infractions sont disponibles à compter de 1977. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Il s'agit des estimations de la population au 1^{er} juillet, Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 7b

Indices de gravité des crimes chez les jeunes, crimes déclarés par la police, Canada, 2000 à 2010

Année	Indice de gravité des crimes chez les jeunes		Indice de gravité des crimes violents chez les jeunes		Indice de gravité des crimes sans violence chez les jeunes	
	indice	variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	indice	variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	indice	variation en pourcentage par rapport à l'année précédente
2000	103,5	4	89,3	7	114,4	3
2001	106,0	2	91,4	2	117,1	2
2002	101,1	-5	87,3	-5	111,7	-5
2003	106,0	5	92,6	6	116,2	4
2004	100,8	-5	87,8	-5	110,7	-5
2005	97,3	-4	94,1	7	99,8	-10
2006	100,0	3	100,0	6	100,0	0
2007	101,6	2	102,2	2	101,1	1
2008	96,2	-5	96,3	-6	96,1	-5
2009 ^r	96,6	0	97,8	2	95,8	0
2010	90,5	-6	93,7	-4	88,0	-8
Variation en pourcentage de 2000 à 2010	-13	...	5	...	-23	...

^r révisé

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Désigne le nombre de jeunes de 12 à 17 ans qui ont été inculpés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police ou qui ont été détournés du système de justice pénale officiel au moyen d'avertissements, de mises en garde, de renvois à des programmes communautaires, etc. Les données sur les indices de gravité des crimes chez les jeunes sont disponibles à compter de 1998.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 8

Crimes chez les jeunes déclarés par la police, certaines infractions, selon la province ou le territoire, 2010

Provinces et territoires	Homicide ¹		Vol qualifié		Voies de fait majeures (niveaux 2 et 3)		Total des crimes violents ³	
	nombre	taux	taux	variation du taux en pourcentage de 2009 à 2010 ²	taux	variation du taux en pourcentage de 2009 à 2010	taux	variation du taux en pourcentage de 2009 à 2010
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0,0	46	36	186	-31	2 066	-3
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0	36	...	72	-61	1 611	-17
Nouvelle-Écosse	3	4,6	120	-27	287	-14	2 676	0
Nouveau-Brunswick	0	0,0	21	-34	229	-37	2 606	-11
Québec	4	0,7	116	-1	244	1	1 626	-2
Ontario	17	1,7	212	-1	183	-18	1 601	-4
Manitoba	7	6,9	348	27	628	-4	3 382	1
Saskatchewan	10	11,9	240	11	627	-4	3 835	2
Alberta	9	3,3	120	-9	272	-15	1 999	-3
Colombie-Britannique	5	1,6	137	9	192	-11	1 284	-6
Yukon	0	0,0	277	...	356	-60	4 666	2
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0	77	...	1 025	-17	7 558	-18
Nunavut	1	24,9	75	...	1 020	-11	8 107	27
Canada	56	2,3	168	2	247	-12	1 838	-3

1. En raison de la variabilité des petits chiffres, la variation en pourcentage des taux de jeunes auteurs présumés d'homicides n'a pas été calculée.

2. En raison de la variabilité des petits chiffres, la variation en pourcentage n'a pas été calculée lorsque le nombre de jeunes auteurs présumés de vol qualifié est inférieur à 5 au cours d'une année donnée.

3. Le taux de criminalité est fondé sur les infractions prévues au *Code criminel* (excluant les délits de la route). Voir au tableau 4 la liste des infractions comprises dans les catégories du total des crimes violents, du total des crimes contre les biens et du total des crimes.

Note : Désigne le nombre de jeunes de 12 à 17 ans qui ont été inculpés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police ou qui ont été détournés du système de justice pénale officiel au moyen d'avertissements, de mises en garde, de renvois à des programmes communautaires, etc. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Des données sur les types particuliers de crimes commis par des jeunes sont disponibles (dans la plupart des cas) selon la province ou le territoire depuis 1977. Les taux sont calculés pour 100 000 jeunes de 12 à 17 ans. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Il s'agit des estimations de la population au 1^{er} juillet, Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 8 (suite)

Crimes chez les jeunes déclarés par la police, certaines infractions, selon la province ou le territoire, 2010

Provinces et territoires	Introduction par effraction		Vol de véhicules à moteur		Total des crimes contre les biens ³		Total des crimes (taux de criminalité chez les jeunes) ³	
	variation du taux en pourcentage de 2009 à		variation du taux en pourcentage de 2009 à		variation du taux en pourcentage de 2009 à		variation du taux en pourcentage de 2009 à	
	taux	2010	taux	2010	taux	2010	taux	2010
Terre-Neuve-et-Labrador	601	-18	189	121	3 417	-25	6 544	-16
Île-du-Prince-Édouard	522	24	135	-14	3 897	-4	6 093	-11
Nouvelle-Écosse	589	-7	145	-16	4 575	-10	8 903	-6
Nouveau-Brunswick	556	-24	223	-12	4 372	-5	8 208	-7
Québec	314	-8	111	-18	2 055	-11	4 059	-7
Ontario	277	-11	79	-18	2 595	-12	5 036	-9
Manitoba	920	-16	279	-3	4 728	-5	10 522	-4
Saskatchewan	1 459	-14	522	-14	9 210	-7	17 657	-4
Alberta	422	7	184	-7	4 178	-8	7 948	-6
Colombie-Britannique	237	-12	61	-34	2 784	-8	5 354	-7
Yukon	1 186	-42	593	9	10 478	-18	22 578	-9
Territoires du Nord-Ouest	4 279	-3	1 435	21	22 803	11	42 045	4
Nunavut	4 899	-14	2 089	-7	17 011	-8	32 853	2
Canada	397	-10	131	-14	3 155	-9	6 147	-7

3. Le taux de criminalité est fondé sur les infractions prévues au *Code criminel* (excluant les délits de la route). Voir au tableau 4 la liste des infractions comprises dans les catégories du total des crimes violents, du total des crimes contre les biens et du total des crimes.

Note : Désigne le nombre de jeunes de 12 à 17 ans qui ont été inculpés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police ou qui ont été détournés du système de justice pénale officiel au moyen d'avertissements, de mises en garde, de renvois à des programmes communautaires, etc. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Des données sur les types particuliers de crimes commis par des jeunes sont disponibles (dans la plupart des cas) selon la province ou le territoire depuis 1977. Les taux sont calculés pour 100 000 jeunes de 12 à 17 ans. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Il s'agit des estimations de la population au 1^{er} juillet, Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9

Indices de gravité des crimes chez les jeunes, crimes déclarés par la police, selon la province ou le territoire, 2010

Provinces et territoires	Indice de gravité des crimes chez les jeunes		Indice de gravité des crimes violents chez les jeunes		Indice de gravité des crimes sans violence chez les jeunes	
	indice	variation en pourcentage de 2009 à 2010	indice	variation en pourcentage de 2009 à 2010	indice	variation en pourcentage de 2009 à 2010
Terre-Neuve-et-Labrador	76,5	-12	54,0	-1	93,7	-17
Île-du-Prince-Édouard	67,3	-7	38,8	-22	89,1	-1
Nouvelle-Écosse	119,3	-3	110,0	5	126,4	-7
Nouveau-Brunswick	97,6	-14	68,7	-24	119,5	-10
Québec	65,4	-6	71,5	-4	60,7	-7
Ontario	82,9	-7	96,4	-3	72,6	-10
Manitoba	171,3	-13	200,5	-16	149,1	-10
Saskatchewan	235,2	-5	190,6	3	269,3	-8
Alberta	99,5	-4	89,1	-5	107,4	-3
Colombie-Britannique	70,6	-5	70,0	0	71,0	-8
Yukon	222,7	-26	171,7	-35	261,6	-21
Territoires du Nord-Ouest	427,0	-2	182,3	-17	613,3	2
Nunavut	449,3	-1	330,4	30	539,9	-11
Canada	90,5	-6	93,7	-4	88,0	-8

Note : Désigne le nombre de jeunes de 12 à 17 ans qui ont été inculpés (ou dont la mise en accusation a été recommandée) par la police ou qui ont été détournés du système de justice pénale officiel au moyen d'avertissements, de mises en garde, de renvois à des programmes communautaires, etc. Des données sur les indices de gravité des crimes chez les jeunes sont disponibles selon la province ou le territoire depuis 1998.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.